

Allocations d'insertion : des milliers d'exclus

PAGE 5



ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Santé

Quel dentifrice choisir ?
"Anti-tartre" ? "Spécial blancheur" ?
Comment se décider parmi pléthore
de produits ? Conseils pour un choix
éclairé et un brossage efficace.

PAGE 7



Actualité

Trop de réactivité ?

L'actualité des derniers jours ébranle les rédactions, et bien au-delà. Ces tremblements
bousculent et soulèvent des questions qui touchent à l'essentiel :
l'avenir ensemble sur cette planète.

PAGE 3

Culture

Djihad : humour et tragédie

Trois jeunes en quête de sens partent
en Syrie. Sur la route : des rêves,
des interrogations, une confrontation.
Un spectacle drôle mais grave, en pleine
actualité.

PAGE 9

Conseils juridiques

Les pièges du démarchage

Des fournisseurs d'énergie (gaz et
électricité) poussent à la signature
de contrats peu intéressants.
Comment faire marche arrière ?

PAGE 2

Conseils juridiques

Gaz et électricité : comment réagir au démarchage ?

Certains fournisseurs d'énergie n'hésitent pas à sonner à nos portes ou à nous téléphoner pour nous convaincre de signer un contrat de services avec eux. Leurs arguments sont souvent très persuasifs et leurs techniques de vente peuvent s'avérer agressives. Gare aux pièges !

Les démarcheurs agissant pour le compte de fournisseurs de gaz ou d'électricité ne proposent pas nécessairement des offres avantageuses. Il est important de prendre le temps de comparer les prix et de vérifier l'information donnée par le démarcheur. Les simulateurs tarifaires mis en place dans chaque région (par la Cwape en Wallonie, Brugel en Région Bruxelloise et le Vreg en Flandre) sont utiles à cet égard (1). Ils permettent de réaliser des comparaisons objectives entre les fournisseurs. Par ailleurs, le service d'appoint Energie Info Wallonie informe gratuitement les citoyens sur toute question liée à l'accès à l'énergie (2).

Quant au démarchage proprement dit, la meilleure réaction, à tout le moins, est de n'accepter aucun contrat sur le moment.

Droit de renoncer au contrat

Même si le contrat est conclu directement, il est encore possible de faire marche arrière. Les contrats de fourniture de gaz et d'électricité sont presque toujours conclus à distance (par téléphone ou internet par exemple) ou hors établissement (à domicile ou dans un centre commercial par exemple). Dans ces situations, on peut renoncer au contrat dans un délai de 14 jours. Cette renonciation est gratuite.

Il est important de prendre le temps de comparer les prix et de vérifier l'information donnée par le démarcheur.

En cas d'accord exprès pour que la fourniture d'énergie commence avant la fin du délai de 14 jours, le consommateur devra payer ce qu'il a consommé jusqu'à la renonciation.

En outre, les fournisseurs d'énergie ont signé un accord intitulé "Le consommateur dans le marché libéralisé de l'électricité et du gaz", qui prévoit des règles plus protectrices que la réglementation générale. Cet accord a un impact sur le point de départ du délai pour renoncer au contrat.

Comment renoncer au contrat ?

• Vous avez conclu un contrat hors établissement.

Le contrat doit obligatoirement être matérialisé par un écrit signé. Vous devez recevoir un exemplaire signé par vous et le fournisseur. Ensuite, le fournisseur doit encore confirmer ce contrat par une lettre qu'il vous adresse personnellement (ou sur un support durable, par exemple un mail). La lettre doit contenir des informations comme la durée du contrat, le prix et la possibilité de se rétracter. Le délai de 14 jours pour renoncer commence à courir le lendemain du jour où vous recevez la confirmation écrite.



Il est possible de renoncer au contrat de fourniture d'énergie conclu à distance dans un délai de 14 jours. Sans frais.

• Vous avez conclu un contrat par téléphone.

Le fournisseur doit confirmer le contrat par une lettre qui vous est adressée (ou sur un support durable). Si vous avez confirmé votre adhésion en restituant le contrat signé au fournisseur, il reste possible de vous rétracter dans les 14 jours à partir du lendemain du jour où vous avez confirmé le contrat par écrit.

• Vous avez conclu un contrat par internet.

Le contrat ne doit pas nécessairement être matérialisé par un écrit signé. Le fournisseur doit néanmoins confirmer ce contrat par une lettre qui vous est adressée personnellement (ou sur un support durable). Le délai de 14 jours de rétractation commence à courir le lendemain de l'envoi de la lettre de confirmation par le fournisseur.

En pratique, envoyez la renonciation le plus rapidement possible. Cela peut se faire par mail, mais le moyen le plus sûr est le courrier recommandé avec accusé de réception. Ainsi vous

gardez la preuve que vous avez renoncé au contrat.

Et si le fournisseur ne coopère pas ?

Si vous avez renoncé au contrat et que le fournisseur vous considère toujours comme un client et vous envoie des factures, vous pouvez déposer une plainte auprès du SPF Economie (3) et obtenir le remboursement des sommes déjà payées. Le contrat avec votre ancien fournisseur sera également rétabli.

// SOPHIE QUINTART, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> **Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be**

(1) Les simulateurs tarifaires peuvent être consultés sur www.cwape.be (Wallonie), www.brugel.be (Région bruxelloise) ou www.vreg.be (Flandre)
 (2) Infos : 081/39.06.26 ou www.energieinfowallonie.be
 (3) Un formulaire de plainte est disponible sur le site du SPF Economie : <http://economie.fgov.be/fr> (rubrique litiges)

Le Service social vous informe

Carte de stationnement : une procédure simplifiée

A certaines conditions, les personnes handicapées peuvent bénéficier d'une carte de stationnement (1). Bonne nouvelle ! L'obtention de cette carte est simplifiée pour les bénéficiaires d'un accord "aide à la mobilité" obtenu auprès du médecin-conseil de leur mutualité.



La MC facilite la délivrance de la carte de stationnement par la DG Personnes handicapées. Sans examen médical complémentaire.

Pour rappel, la carte de stationnement, personnelle et nominative, permet de stationner la voiture sur un emplacement réservé aux personnes handicapées, que la personne concernée soit conductrice ou passagère.

Cette carte de stationnement est délivrée dans quatre situations de handicap (2) :

- une invalidité permanente à 50% ou plus (invalidité des jambes) ou à 80% ou plus (autres invalidités),
- une invalidité de guerre à 50% ou plus,
- une paralysie complète ou amputation des bras,

- une réduction de l'autonomie ou de la mobilité (déterminée par examen médical).

Qui est concerné par la procédure simplifiée ?

La plupart des personnes qui reçoivent une "aide à la mobilité", sur base d'un accord du médecin-conseil de leur mutualité, ont droit à

présent à une carte de stationnement. Une procédure simplifiée a été mise en place par la Mutualité chrétienne pour faciliter la délivrance de cette carte par la DG Personnes handicapées du SPF Sécurité sociale, sans examen médical complémentaire.

Sont concernées par cette simplification les personnes qui ont reçu un accord pour toutes les voitures, scooters et tricycles et qui vivent à domicile. Par contre, ne sont pas concernées les personnes résidant en maison de repos ou en maison de repos et de soins ainsi que les personnes ayant reçu un accord pour un cadre de marche ou une voiturette en location.

Comment cela se passe-t-il ?

La personne qui reçoit un accord "aide à la mobilité" et n'a pas encore de carte de stationnement recevra un courrier du service social de sa mutualité pour lui proposer d'agir en son nom afin de lui procurer le précieux sésame. Muni de sa procuration, le service social enverra alors un message à la DG personnes handicapées qui,

sans examen médical complémentaire, expédiera au bénéficiaire la carte de stationnement par voie postale. Bien entendu, il est possible de ne pas faire valoir ce droit. Il suffit alors à la personne de ne pas donner suite au courrier reçu par le service social.

Une nouvelle offre de services centralisée

Cette simplification administrative s'inscrit dans la volonté de la Mutualité chrétienne de soutenir les personnes handicapées dans leurs démarches et de faciliter l'accès à leurs droits et avantages. Diminuer le nombre d'interlocuteurs institutionnels et offrir une continuité de services sont possibles grâce à une collaboration constructive et efficace avec la DG Personnes handicapées, et au partage de flux d'informations électroniques. En effet, depuis l'an dernier, l'introduction d'une demande de reconnaissance fédérale en tant que personne handicapée est possible au sein des services sociaux de la MC. Une autre avancée en termes d'accessibilité aux droits.

Sont concernées par cette simplification les personnes qui ont reçu un accord pour toutes les voitures, scooters et tricycles et qui vivent à domicile.

Le service social de la MC

Les Centres de Service social de la Mutualité chrétienne sont à votre disposition pour toute question sociale.

Appelez gratuitement le 0800 10 9 8 7 ou surfez sur www.mc.be pour connaître les horaires de la permanence proche de chez vous.

// SERVICE SOCIAL

(1) Dans l'édition du 6 novembre 2014, En Marche a consacré un article aux aides à la mobilité, intitulé : "Personnes handicapées : en voiture !". A lire sur www.enmarche.be

(2) Pour connaître les conditions d'octroi de la carte de stationnement, contactez le service social de votre mutualité régionale.

Bon à savoir

Honoraires et remboursements : ce qui change (ou pas)

> En 2015, de manière générale, les **honoraires des prestataires de soins conventionnés n'augmenteront pas** (1). En effet, aucune indexation n'a été appliquée au 1^{er} janvier dernier. Cette décision a été prise pour rencontrer l'objectif budgétaire fixé par le gouvernement fédéral au secteur de l'assurance soins de santé obligatoire. Les médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes qui adhèrent à l'accord signé entre leurs représentants et les mutualités (conventionnés) s'engagent donc à ne pas dépasser les montants officiels en vigueur au 31 décembre 2014. Les prestataires qui ne sont pas conventionnés ou le sont partiellement (certains jours, à certaines heures) restent libres de fixer leurs tarifs. Mais la Commission nationale médico-mutualiste leur demande avec insistance de modérer les suppléments qu'ils réclament aux patients. On sait que dans certaines spécialités (ophtalmologie, gynécologie, dermatologie...), le taux de conventionnement est faible, ce qui réduit l'accès aux soins de santé.

> Il n'y a pas d'indexation généralisée. Toutefois, **certains honoraires sont revalorisés** (2). C'est le cas, par exemple, en médecine générale, de l'honoraire annuel pour la gestion du dossier médical global (DMG), porté à 30 euros le 1^{er} février prochain. Cette prestation est entièrement remboursée. > Depuis le 1^{er} janvier 2015, les tickets modérateurs (intervention personnelle du patient) pour les consultations des **médecins spécialistes** ont été harmonisés et simplifiés. Quelle que soit la spécialité, le coût à charge du patient est dorénavant de 12 euros. Il est de 3 euros si le patient bénéficie de l'intervention majorée (statut IM). Il faut ajouter à ce montant un supplément si le médecin n'est pas conventionné. // JD

(1) Pour savoir si un prestataire de soins est conventionné ou pour connaître le nom d'un prestataire conventionné, consulter l'outil de recherche de la MC sur www.mc.be (self-service) ou appeler gratuitement le 0800 10 9 8 7.

(2) En Marche publiera prochainement les honoraires et remboursements remis à jour. Les montants actuels sont consultables sur www.inami.fgov.be

// Intersoc Trip //

La perle du Danube

Budapest, capitale de la Hongrie, est l'une des plus belles villes d'Europe. Son panorama, le quartier du château de Buda, l'avenue Andrassy et le métropolitain du Millénaire figurent au Patrimoine mondial de l'Unesco.

Ce séjour est organisé du **dimanche 26 au jeudi 30 avril**, avec notre partenaire Timfly. Logement dans des hôtels 4 * (chambres doubles et single équipées d'une salle de bains avec toilette).

Transport : en avion à partir de Bruxelles.

Prix : 780 EUR pension complète • supplément chambre single : 100 EUR.

Excursions : voir programme sur le site d'Intersoc • Accès aux curiosités et guide inclus dans le prix • Présence d'un accompagnateur Intersoc.



>> Plus d'infos : contactez le service clientèle au 070/233.898 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou sur www.intersoc.be.

LIC 5654

Sport

Un bol d'air avec le Challenge Delhalle

Chaque année à partir de la mi-février, le Challenge Delhalle organise en Région wallonne une douzaine de courses de qualité dont la distance varie de 13 à 21 km. Venez rejoindre les 8.000 sportifs de tous niveaux.

Le Challenge Delhalle ne cesse de se développer au fil des éditions : des parcours champêtres et agréables, une organisation bien rodée, une ambiance conviviale et respectueuse, un prix d'inscription raisonnable, des ravitaillements en suffisance et des infrastructures adaptées. Depuis quelques années, la Mutualité chrétienne soutient ces courses de qualité dont voici le planning.

>> Plus d'infos : www.challengedelhalle.be



Planning 2015 du Challenge Delhalle

DATE	LIEU	DISTANCE	RENSEIGNEMENTS
Samedi 14 février	Erpent	15,7 km	0478/82.43.08
Dimanche 1 ^{er} mars	Bousval	14,5 km	0677/73.34.28 (après 18h)
Samedi 18 avril	Chimay	14 km	060/21.26.12
Dimanche 26 avril	Ham sur Heure	14 km	0477/48.40.40
Samedi 2 mai	Bütgenbach	21 km	080/44.69.22
Dimanche 7 juin	Châtelet	14,05 km	0497/86.12.12
Samedi 20 juin	Habay	19 km	0495/27.11.84
Samedi 25 juillet	Louette St Pierre	21 km	0497/05.77.68
Dimanche 30 août	Dinant	21,9 km	0477/33.50.19
Dimanche 13 septembre	Amay	21,1 km	085/31.66.15
Samedi 19 septembre	Jurbise	14 km	0497/90.58.49
Samedi 26 septembre	Ecotrail de Bruxelles	18 km	02/538.54.58
Samedi 14 novembre	Remise des prix		

À suivre

Trop de réactivité ?

L'actualité de ces derniers jours fait l'effet d'une violente secousse. Elle ébranle les rédactions, et bien au-delà. Et ses tremblements n'ont pas fini de nous bousculer, tant les questions qu'elle soulève touchent à l'essentiel : l'avenir ensemble sur cette terre.



© PICTARO - BELGAMAGE

Une fois n'est pas coutume, pour ce papier, nous partions des coulisses d'En Marche, pour nous questionner. Alors que la précédente édition, celle du 8 janvier, s'appêtait à tourner sur les rotatives, nous apprenions avec effroi les assassinats perpétrés à la rédaction de *Charlie Hebdo*. Ce mercredi-là, l'info tombe sur les flux web que les plus branchés suivent tout en travaillant. Les images ne tardent pas. Crues, elles passent ensuite en boucle, font contagion, alertant les moins connectés. Premiers commentaires absurdis. Attente de confirmations... Les présomptions et les interprétations rapides circulent des uns aux autres. Vieux réflexe sans doute, on suit d'un œil la Toile, mais surtout on ne manquera pas le JT pour faire le point et espérer distinguer le supposé du vérifié.

Pur hasard, le numéro d'En Marche du 8 janvier, déjà parti chez notre imprimeur beaurinois, contient un article intitulé : *Construire un islam européen ?* Il est signé de Christian Van Rompaey, qui fut rédacteur en chef d'En Marche durant de longues années, et avait proposé ce sujet voici plusieurs mois déjà.

Ce 7 janvier, nous ne nous sommes pas précipités pour arrêter l'impression, et pour apposer une bannière ou joindre un mot explicatif à son article. Les lecteurs papiers d'En Marche allaient-ils vivre une forme d'anachronisme? Dans leurs boîtes aux lettres, le journal titre sur les nouveaux avantages MC, sur le gaspillage, sur l'islam européen... Dans leurs esprits - on le saura plus tard - ils auront les images de la zone industrielle de Damartin-en-Goële, d'un magasin Porte de Vincennes, puis des rues de Paris ou de l'axe Nord-Midi à Bruxelles, foulés par des masses de "Je suis Charlie". S'il est une certitude pour la rédaction d'En Marche, c'est que le papier sur l'islam, parti à l'impression, participe des valeurs de tolérance, justice, solidarité... Des valeurs à porter haut et fort lorsque les amalgames quettent, lorsque les stigmatisations grondent.

Seule la version web, à la faveur de sa souplesse, de son ancrage dans un temps plus court que la version papier, se verra agrémentée d'un petit mot de remise en contexte. Nous y dirons aussi avec Serge Dehaes, notre illustrateur occasionnel, que "ceux qui nous tuent, nous rendent plus forts"...

(1) Jean-Louis Servan-Schreiber, *Trop vite !*, éd Albin Michel, 2010.

On réagit, et puis...

Une chose interpelle vivement : la rapidité de réactions à l'œuvre, le flot - voire le trop - d'images ou d'avis formulés en raccourcis, le "fonctionnement précipité du débat public" comme l'écrit le journaliste Marc Molitor. De l'effroi à la consternation, en passant par la tristesse, la peur, la défiance, l'interrogation..., pas de place pour vivre ses états d'âme. Ou alors en version abrégée, style émotions débordantes et rapido-presto. À peine le temps de réaliser le drame, qu'il s'agit déjà de se positionner face aux points de vue variés sur l'affaire. Et "Je suis Charcuterie", "Je ne suis pas Charlie" disent tant de choses, que, devenus slogans, ils risquent de rien dire vraiment. Car le débat est complexe. Pas le temps d'arrêter les larmes sur ces personnes assassinées que le monde s'agitote autour des causalités, des dispositifs d'urgence à déployer... Pas le temps de penser que les directs s'enchaînent, que les personnalités se bousculent à l'antenne, que les débats de sourds nous laissent cois.

L'ACCÉLÉRATION N'AUGURE RIEN DE BON POUR LA DÉMOCRATIE, ALORS QUE CELLE-CI NÉCESSITE DU TEMPS POUR LA DISCUSSION COLLECTIVE, POUR LA NÉGOCIATION...

Comment, dans ce contexte, mettre ces événements à leur juste place dans nos existences ? Ni trop loin, pour ne pas sombrer dans l'évitement, ni trop près, au risque de ne pouvoir poursuivre son chemin, comme on le conseille aux personnes endeuillées. Comment éviter de transformer la vitesse en bouclier, et ainsi ne pas prendre le temps du doute ? Car nos vies accélérées ne font pas bon ménage avec nos capacités à réfléchir. La vitesse "favorise la pensée pratique plutôt que la réflexion abstraite", pourtant indispensable pour penser notre propre chemin mais aussi imaginer nos choix collectifs, constatait le journaliste français Jean-Louis Servan-Schreiber, dans un essai sur le court-termisme, publié en 2010 (1).

L'accélération n'augure rien de bon pour la démocratie, alors que celle-ci nécessite du temps pour la discussion collective, pour la négociation... Aujourd'hui, tout en étant sonnés par la violence de l'actualité, tout en souhaitant respecter les émotions qui nous traversent, ne serait-il pas précieux de laisser travailler nos esprits critiques, loin du tohu-bohu qui emmêle plus qu'il ne construit, qui raccourcit plus qu'il n'inspire ? Ne serait-il pas utile de donner à nos esprits critiques le temps de mûrir, de confronter, de douter ? Utile aussi, de les nourrir de silences et d'échanges ?

// CATHERINE DALOZE

➤ Action Damien

Action Damien se consacre depuis 50 ans aux hommes et femmes atteints par la lèpre et la tuberculose. Dans le cadre de sa nouvelle campagne, l'ONG évoque l'effet papillon que génèrent les dons récoltés. Les 23, 24 et 25 janvier, les ambassadeurs d'Action Damien étaient dans les rues pour proposer des pochettes de marqueurs. Ceux qui auraient raté l'événement peuvent également faire un don (déductible fiscalement à partir de 40 EUR) à l'association.

Infos : Action Damien, bd Léopold II 263 à 1081 Bruxelles • 02/422.59.13 • www.actiondamien.be • IBAN : BE05 0000 0000 7575 BIC : BPOTBEB1

➤ Vieillir en bonne santé

La VUB et l'Université de Gand mènent actuellement une étude sur la vulnérabilité chez les personnes âgées : quelles en sont les causes, comment la post-penser ? Pour ce faire, elles recrutent des volontaires octogénaires, femmes et hommes. Conditions ? Vivre chez soi de manière indépendante, être en état de marcher et disposer d'une bonne santé mentale. L'étude comporte des tests sur l'état de santé physique et mental. Ils se déroulent tous les 6 mois sur une période de deux ans et prennent place dans les bâtiments de la VUB, à Jette.

Infos : 02/477.42.08 • ivan.bautmans@vub.ac.be

➤ Déductibilité des titres-services

Le 1^{er} janvier 2015, le gouvernement wallon, a pris la décision de réduire la déductibilité fiscale des titres-services (de 30% à 10%). Atout EI, fédération wallonne des entreprises d'insertion, dénonce cette décision. La mesure fragiliserait à la fois les utilisateurs et les travailleurs du secteur. Atout EI rappelle l'objectif premier de ce dispositif : créer des emplois de qualité à destination d'un public peu qualifié. La fédération rappelle que des alternatives existent : la création d'une mesure plus juste fiscalement, adaptant la déductibilité en tenant compte des revenus des utilisateurs ; le remboursement du titre en fonction de la qualité de l'emploi créé...

Infos : www.atoutei.be

➤ Indépendant et cancer ?

La Fondation contre le Cancer et la VUB constatent que l'influence du cancer sur les travailleurs indépendants a été très peu étudiée jusqu'à présent. Dans le cadre d'une enquête, les indépendants sont conviés à témoigner. Les histoires récoltées permettront d'approfondir et d'illustrer l'étude.

Infos : 02/743.45.89 • www.cancer.be/independant-et-cancer

➤ Accords de libre échange

STOP TTIP, initiative de citoyens européens (ICE) auto-organisée, se mobilise pour l'arrêt des négociations des accords de libre-échange transatlantiques (TTIP et CETA). Selon l'initiative citoyenne, ces deux accords, négociés en ce moment par la Commission européenne, représentent un danger pour la démocratie et la souveraineté des états. Une pétition, dont l'objectif est de récolter plus d'un million de signature, est disponible à l'adresse : <https://stop-ttip.org>

Les lèvres cousues des citoyens européens

Durant 90 jours, la Commission européenne a consulté la population de l'Union sur un point sensible des négociations transatlantiques : le mécanisme d'arbitrage investisseurs-États. Ses conclusions sont rendues. Les voix des citoyens sont tues.

Rappelons que le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (PTCI ou TTIP) qui se négocie s'appuie sur le principe de libre concurrence qui, aux yeux des promoteurs de l'accord, favorisera le commerce et les investissements de part et d'autre de l'Atlantique. Selon une étude - pas tout à fait indépendante, l'accord ferait gagner 0,5% de croissance économique à l'Union, 545 euros annuels à ses citoyens et environ 400.000 emplois seraient créés à l'horizon... 2027 (1). *Great!*

Pas si vite... La libre concurrence a un coût : la suppression des "entraves" au commerce, qu'elles soient tarifaires (frais de douanes) ou non tarifaires (protection des travailleurs et des consommateurs, droits syndicaux, protection de l'environnement...). De quoi faire trembler les Européens, anxieux de voir fragili-

sées les normes et conventions qui protègent leur emploi, leur santé...

Aussi, le Pacte leur coûtera une partie de leur souveraineté. C'est ce que laisse supposer la mise en place d'un mécanisme d'arbitrage investisseurs-États (ISDS) qui permettrait à une entreprise de poursuivre un État si une décision politique faisait de l'ombre à son investissement. En deux mots, des intérêts privés pourraient avoir raison de décisions politiques communales, régionales, nationales...

Face à la grogne citoyenne exprimée sur ce point précis, la Commission a entrepris une consultation publique du 27 mars au 13 juillet dernier. Si le questionnaire, "biaisé" selon certains, ne remettait pas en question la mise sur pied du mécanisme, il laissait tout de même une question ouverte. Brèche dans laquelle se sont



© M. Marianne Bequaert, BELPRESS

engouffrés 97% des 150.000 répondants pour exprimer un avis négatif. Qu'à cela ne tienne ! La Commission entend maintenir le mécanisme. Primo : le but n'était pas "de recueillir des signes de mécontentement". Secundo : de nombreuses réponses similaires ont été envoyées via des formulaires électroniques pré-remplis mis à disposition des citoyens par des organisations de la société civile. Karel de Gucht, ancien commissaire européen au Commerce, pointait dé-

jà ce phénomène en juillet dernier, déclarant que "les multiples réponses identiques reçues via ces outils seraient considérées comme une réponse unique". Décision confirmée aujourd'hui. Comme le sont les soupçons exprimés par nombre d'associations, de rendre opaques et antidémocratiques les négociations transatlantiques. //MaC

(1) Lire aussi *Le Traité transatlantique, la santé en péril ?* dans l'édition d'En Marche du 1^{er} mai 2014.

Un merci très prudent à Angelina Jolie

L'inquiétude face au cancer du sein est légitime, particulièrement sa forme héréditaire. Mais elle ne doit pas précipiter les femmes dans des formes peu sûres sur le plan clinique. Le KCE rappelle, tant aux praticiens qu'aux particuliers, l'existence des huit Centres de génétique belges qui allient technologie et encadrement psychologique.

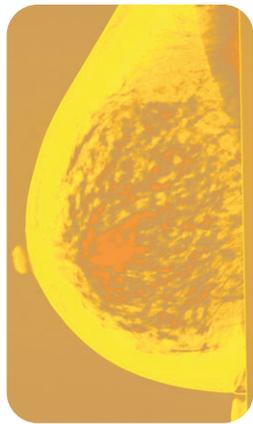
En décidant de subir une mastectomie bilatérale prophylactique (ablation préventive des deux seins), l'actrice Angelina Jolie a marqué les esprits. En faisant connaître sa décision haut et fort, elle a contribué à sensibiliser les femmes à une certaine forme de cancer du sein relativement rare (5 à 10% des cas en Belgique), liée aux mutations de deux gènes appelés BRCA1 et BRCA2.

Le Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE), qui dispense régulièrement des avis et conseils étayés en matière de santé, s'inquiète de "l'augmentation exponentielle" (depuis lors) de consultations de femmes "alarmées" dans les services de génétique. Il reconnaît que cette "vague d'inquiétude" permet de sauver des vies, et que les femmes inquiètes ont bien raison de s'adresser aux professionnels de la prise en charge du cancer du sein. Mais il met en garde le grand public. Primo, la mastectomie bilatérale (et la reconstruction mammaire qui s'ensuit)

n'est pas le seul moyen possible de prévention. D'autres manières existent d'exercer le contrôle sur un diagnostic cancéreux, selon des modalités détaillées dans un premier rapport (1). Secundo, il ne faut pas négliger les risques psychologiques liés à l'utilisation de tests génétiques à réaliser chez soi, commercialisés par des firmes privées pour détecter cette forme de cancer. "Seuls les huit Centres de génétique belges" (2) (avec lesquels travaillent les Cliniques du sein) disposent de l'information nuancée et de l'accompagnement psychologique nécessaires". Le KCE en appelle aussi à une meilleure harmonisation des pratiques de ces centres.

Dans un deuxième rapport, le KCE s'inquiète - encore - de la pression commerciale ambiante, mais cette fois à propos des tests de "profilage moléculaire". Ceux-ci permettent de prédire "plus ou moins précisément" le risque de métastases ou de récurrence d'une tumeur et, dans certains cas, d'éviter l'épreuve de la chimiothérapie. Le Centre en appelle à la définition claire - et urgente - d'une ligne de conduite pour les cliniciens, étant donné que certains tests n'ont pas fait la preuve solide de leur fiabilité. Plus généralement, dans ce "tourbillon incessant de nouvelles découvertes" qui marque actuellement le domaine du cancer du sein, le KCE en appelle à une vigilance extrême, tant en ce qui concerne l'efficacité clinique des pratiques que le rapport coût-efficacité des mesures ou l'impact budgétaire du profilage moléculaire. //PhL

(1) À consulter sur www.kce.fgov.be
(2) Consulter pour les Centres de génétique : www.telethon.be (rubrique génétique) et, pour les cliniques du sein : www.health.belgium.be (rubrique soins de santé/institutions de soins)



© Serge Maccour-Belpress

Recul social pour les aidants proches

S'occuper d'un enfant ou parent malade, handicapé ou en grande dépendance oblige souvent l'aidant à mettre sa vie professionnelle entre parenthèses ou à réduire son temps de travail. Jusqu'ici, différentes formules ont permis aux aidants proches de s'en sortir vaillamment. Les mesures prises en matière de crédit-temps et de chômage leur font craindre le pire...



© Michel Houzet - BELPRESS

Suppression de l'allocation de crédit-temps sans motif dans le secteur privé, restrictions dans les aménagements de fin de carrière, réduction à 50% de l'allocation de garantie de revenu après deux ans aux travailleurs à temps partiel, annulation de la dispense de disponibilité accordée au chômeur indemnisé pour raisons familiales et sociales : ces mesures, prises par le gouvernement fédéral Michel, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Le réveil est rude. En particulier pour un grand nombre d'aidants proches, un groupe social composé majoritairement de femmes de la "génération sandwich" (qui doit assumer l'éducation des enfants et la prise en charge de parents âgés). Mais pas uniquement.

Jusqu'ici, les aidants utilisaient ces dispositifs pour assumer au mieux l'accompagnement intensif de leur proche pendant des mois, voire des années, en veillant à garder un minimum d'insertion sociale et professionnelle. "Les réformes auront un impact dramatique, assure Caroline Ducenne, coordinatrice à l'ASBL Ai-

dants proches. Bien sûr, la possibilité subsiste de recourir notamment au crédit temps avec motif (soin à son enfant handicapé jusqu'à 21 ans, assistance à un membre de la famille souffrant d'une maladie grave, soins palliatifs... NDRL). Mais ils ne s'adressent ni ne sont accessibles à tous, loin s'en faut. Et ils n'offrent qu'une solution limitée dans le temps". L'ASBL demande au gouvernement fédéral qu'il applique un moratoire sur les mesures pour les aidants proches, le temps de proposer d'autres mesures spécifiques à leur réalité. Cela implique que la reconnaissance de l'aidant proche, consacrée par la loi du 6 juin 2014, soit opérationnalisée. À ce jour en effet, ce statut reste une coquille vide. L'association espère rencontrer prochainement les ministres fédéraux de la Santé et de l'Emploi afin de les sensibiliser à la question. //JD

➤ Plus d'infos : ASBL aidants proches • 081/30.30.32 (le jeudi) • www.aidants-proches.be

Chômage

Des milliers d'exclus des allocations d'insertion

A partir du 1^{er} janvier 2015, par vagues successives, des milliers de demandeurs d'emploi arrivant en fin de droit seront privés de leurs allocations d'insertion. Non pas parce qu'ils ne cherchent pas de travail mais parce qu'ils n'en trouvent pas ou travaillent de manière précaire ! L'heure de la fin du droit au chômage aurait-elle sonné ?

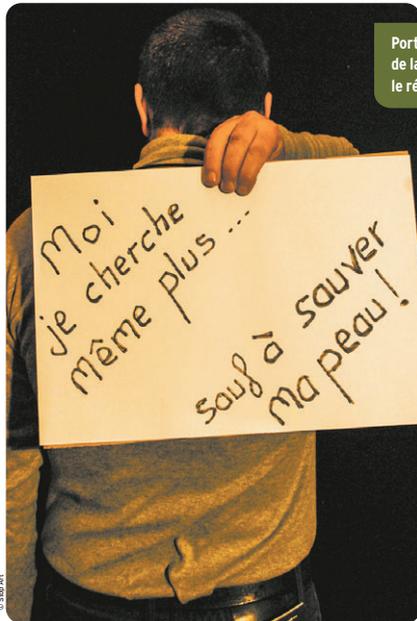
Dans l'opinion publique, une image colle à la peau des bénéficiaires d'allocations d'insertion (anciennement appelées allocations d'attente) : celle de jeunes sortis des études, n'ayant pas encore travaillé ni cotisé à la sécurité sociale. Cette image a vécu. Dans les faits, beaucoup de jeunes et de moins jeunes vivent aujourd'hui des allocations d'insertion. En cause ? La détérioration du marché du travail. Dans les faits, les contrats à durée indéterminée et à temps plein se font rares alors que "fleurissent" les emplois à temps partiel, les boulots à durée déterminée, les missions d'intérimaires et autres contrats à la prestation. Ces emplois précaires permettent rarement d'ouvrir un "vrai" droit au chômage quand le travail n'est plus au rendez-vous, fait remarquer Vie Féminine (1). Les premières concernées sont les femmes, elles qui occupent majoritairement ce type d'emplois.

"Avant 36 ans, il faut 12 mois de travail à temps plein sur une période de 21 mois pour bénéficier d'allocations de chômage sur la base du travail, dénoncent à leur tour les Jeunes CSC. Qui peut dire aujourd'hui qu'il est facile de trouver un emploi temps plein à durée indéterminée (ou d'au moins un an), en début de carrière ? Plutôt que d'avoir le courage de supprimer purement et simplement l'allocation d'insertion, les gouvernements Di Rupo puis Michel l'ont rabotée de tous côtés. Il n'en reste quasiment plus rien. Ce ne serait pas si grave si les allocations de chômage, sur base du travail, n'étaient pas si restrictives".

Ceci explique pourquoi le chômage des jeunes est devenu, au fil du temps, un chômage courant chez les trentenaires et pas loin de l'être tout autant chez les quadragénaires... Une réalité que l'on pourra bientôt conjuguer au passé, puisque la réforme limitant l'octroi des allocations d'insertion à trois ans a produit ses premiers effets le 1^{er} janvier dernier.

Le revenu d'intégration ou plus rien

"Cette réforme introduit un changement décisif dans la politique d'activation des chômeurs telle qu'elle est menée dans notre pays, souligne de son côté le Réseau Stop Art63&2 (du nom de l'article de loi en question) qui rassemble plus de 80 organisations (2). En effet, à l'obligation de chercher du travail (effective pour les bénéficiaires d'allocations d'insertion - NDLR), elle substitue désormais l'obligation d'en trouver ! Il y a en Belgique plus d'un million de personnes totalement ou partiellement hors emploi pour... 50.000 offres



Portraits de travailleurs sans emploi de la FGTB du Luxembourg relayés par le réseau Stop Art.63&2.

d'emploi mensuelles ! Dans ce contexte, prétendre qu'affamer des individus va les pousser à trouver un emploi alors qu'il en existe si peu relève de la perversité. Cela va tout simplement conforter le pourcentage élevé de pauvres que compte déjà la Belgique".

Combien de personnes sont-elles concernées par cette mesure d'exclusion ? L'Office national de

Le chômage des jeunes est devenu, au fil du temps, un chômage courant chez les trentenaires et pas loin de l'être autant chez les quadragénaires.

l'emploi parle de 16.900 personnes en fin de droit au 1^{er} janvier 2015. Le Forem (wallon) évalue à plus de 30.000 (3) le nombre de Wallons concernés en 2015 et Actiris (en Région bruxelloise) en annonce près de 5.000.

Selon le Réseau Stop Art63&2, il s'agit majoritairement de femmes (65%) et de familles monoparentales (surtout des mères avec enfants à charge) mais aussi des travailleurs à temps partiel, intérimaires, artistes et autres travailleurs précaires. Que vont devenir les

personnes exclues du droit aux allocations d'insertion ? Soit elles vont rejoindre la liste des bénéficiaires du revenu d'insertion sociale (RIS), ce dernier filet de protection sociale assuré par les CPAS, soit elles se retrouveront sans le moindre droit à une aide. "On calcule qu'à peine la moitié des ayant-droits vont être acceptés par les CPAS", estime Khadija Khourcha, permanente CSC à Bruxelles, dans la revue Axelle (1). En effet, l'octroi du RIS est soumis à enquête sur les revenus du ménage. Le demandeur d'emploi qui vit chez ses parents ou dont le conjoint perçoit des revenus ne pourra donc y prétendre et se trouvera à la charge de ses proches. Khadija Khourcha ajoute : "C'est la porte ouverte à l'acceptation de n'importe quel contrat, à n'importe quel prix. Ces non-choix dégraderont davantage les conditions de travail pour les personnes visées mais aussi pour l'ensemble des travailleurs".

Et tout ça pour quoi ?

"La limitation des allocations d'insertion dans le temps répondait à une exigence 100% libérale lors des négociations gouvernementales intervenues à l'issue d'une grave crise politique", explique aujourd'hui Elio Di Rupo, Président du

PS, regrettant cette mesure (des corrections avaient d'ailleurs été apportées en fin de législature). La pression de l'Union européenne pour réformer notre assurance chômage dans un contexte de restrictions budgétaires n'est pas non plus étrangère à cette décision.

Quant aux économies espérées dans le secteur du chômage, elles sont dérisoires, ironise le Réseau Stop Art63&2. Sans compter qu'elles seront donc, en partie, répercutées sur des CPAS déjà en difficultés financières, notamment

dans les communes les plus pauvres, au risque de renforcer les inégalités territoriales et sociales. Pour le Réseau, l'absurdité de cette mesure est aussi économique. "Elle n'aura aucun effet significatif sur le chômage puisqu'elle ne crée pas d'emploi. Au contraire, elle produira un effondrement de la capacité des plus précarisés à participer à l'économie".

Un recul social sans précédent

La Belgique est le seul pays au monde à disposer d'un système d'allocations de chômage illimitées

De quoi s'agit-il ?

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, la réforme des allocations d'attente octroyées sur la base des études (rebaptisées "allocations d'insertion") comportait deux axes.

1. Le renforcement des conditions d'accès aux allocations.

- Le stage d'insertion préalable est passé de 9 à 12 mois.
- Le demandeur d'emploi doit avoir obtenu une évaluation positive de ses efforts de recherche d'emploi lors des deux entretiens avec un facilitateur de l'Onem (au cours des 7^e et 11^e mois de stage).
- A l'issue du stage, l'âge maximal pour introduire la demande d'allocations est fixé à 30 ans.

2. La limitation du droit aux allocations d'insertion à trois ans (36 mois) (1).

Pour les chefs de ménage, les isolés et les cohabitants qui vivent avec une personne bénéficiant uniquement d'un revenu de remplacement, la période de trois ans commence à partir de l'âge de 30 ans. Pour les cohabitants, la limitation à trois ans s'applique quel que soit l'âge.

Les 36 mois fonctionnent comme une sorte de crédit. Tant qu'ils n'ont pas été épuisés, la personne peut réintroduire une demande pour bénéficier des droits restants, pour autant qu'elle reste dans les conditions d'accès.

Cette période de 36 mois peut être prolongée sous certaines conditions par les journées de travail, les formations, les études avec dispense de l'Onem... Par ailleurs, le crédit est porté à cinq ans pour les demandeurs d'emploi avec une incapacité de 33% (reconnue par l'Onem) ou avec des problèmes de santé physique ou mentale importants (reconnus

Quels montants ?

Les allocations d'insertion sont forfaitaires et varient selon la situation familiale : 1.105,78 euros par mois pour le chef de ménage, 817,96 euros pour l'isolé âgé de plus de 21 ans, 425,36 euros pour le cohabitant de plus de 18 ans (453,44 euros s'il vit avec une personne disposant uniquement de revenus de remplacement).

dans le temps. Une conquête sociale fondamentale, plaçant l'ensemble du monde du travail dans un rapport de force plus favorable, observe encore le Réseau qui parle de défaite politique catastrophique. "C'est un symbole fort qui tombe, mais c'est aussi une pression supplémentaire sur des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Que ceux qui ont un job ne se fassent pas d'illusion : ils sont aussi visés par cette mesure !" C'est d'autant plus vrai que le gouvernement actuel renforce encore ici et là la pression sur les chômeurs et les travailleurs : diminution de moitié de l'allocation garantie de revenus pour les travailleurs à temps partiel involontaire après deux ans, suppression du complément d'âge octroyé aux chômeurs de 55 ans et plus (nouveaux entrants au 1^{er} janvier 2015), obligation pour les chômeurs de

"Que ceux qui ont un job ne se fassent pas d'illusion : ils sont aussi concernés par cette mesure !"

rester disponibles sur le marché de l'emploi jusqu'à 65 ans, élargissement de la notion d'emploi convenable, restriction des possibilités de crédit-temps, etc.

Du côté syndical, on n'abandonne pas le combat. Les actions de sensibilisation se poursuivent (la prochaine, organisée par la CSC, a lieu

à Charleroi le 30 janvier prochain). Sur le terrain juridique, le syndicat chrétien annonce que des recours seront portés devant les tribunaux du travail au motif que la limitation dans le temps d'allocations de chômage est contraire aux principes de non-discrimination et de non-rétrogression des droits à la sécurité sociale, garantis par la Constitution belge.

/// JOËLLE DELVAUX

(1) "Réforme des allocations d'insertion : l'Etat contre les femmes", article publié dans Axelle, mensuel édité par Vie féminine, décembre 2014.

(2) Plus d'infos sur www.stop632.be

(3) Comme le dénonce l'action "31.500Bel.be" portée conjointement par Tout autre chose, Hart boven hard et Acteurs des temps présents, et illustrée en "Une" de cette édition.

par le Forem, Actiris ou VDAB). Ces personnes devront s'inscrire dans un régime d'accompagnement par un service régional de l'emploi. Mais rien n'est encore clair à ce propos.

Avec Michel 1^{er} : pire encore...

Depuis le 1^{er} janvier dernier, ce n'est plus avant 30 ans mais 25 ans qu'un jeune peut introduire une demande d'allocations, à l'issue de son stage d'insertion. Et à partir du 1^{er} septembre prochain, le jeune de moins de 21 ans devra être diplômé de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance (jusqu'à présent, le fait d'avoir entamé la 6^e année secondaire était valable). S'il ne satisfait pas à cette condition, il devra attendre ses 21 ans (auparavant 18 ans) pour introduire une demande, à condition d'avoir terminé des études ouvrant le droit à l'allocation d'insertion.

"L'objectif de cette mesure est de faire comprendre aux jeunes que l'obtention d'un diplôme est importante et qu'elle augmente les chances sur le marché du travail", a souligné le ministre fédéral de l'Emploi, Kris Peeters... //JD

(1) Les premières exclusions ont débuté le 1^{er} janvier 2015, trois ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté royal, jour pour jour.

>> Pour en savoir plus, consultez le site de l'Onem (www.onem.be/fr) ou s'adresser à son organisme de paiement des allocations de chômage (syndicat ou Capac).

Sommeil

Ces écrans qui perturbent les nuits

Un article publié récemment par une équipe de chercheurs attire l'attention sur les effets perturbateurs pour le sommeil de l'usage de divers appareils électroniques. En particulier, ceux qui émettent de la lumière : tablettes, liseuses, écrans d'ordinateurs...

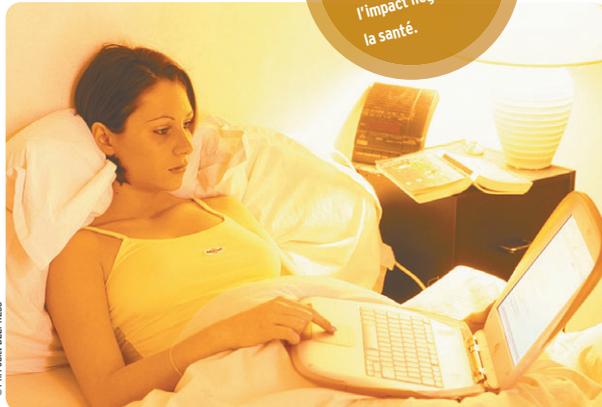
L'étude a été menée sur douze jeunes adultes en bonne santé, selon un protocole scientifique précis. Placés dans une chambre faiblement éclairée, six des sujets devaient utiliser un eBook durant les quatre heures précédant le coucher, pendant cinq jours consécutifs. Les six autres sujets lisaient dans les mêmes conditions d'environnement un livre imprimé. Les deux groupes ont été successivement soumis aux deux modes de lecture. Des prises de sang ont été réalisées, notamment pour mesurer une hormone, la mélatonine. Divers paramètres, comme le temps d'endormissement et des caractéristiques qualitatives du sommeil, ont été relevés.

Une hormone favorable au sommeil

La mélatonine est une hormone produite par une glande de notre corps appelée épiphyse.

Notre cycle naturel de sommeil est réglé par cette glande qui informe notre cerveau sur les durées relatives des heures d'éclairage et d'obscurité. > sur une période de 24 h (cycle journalier); en sécrétant de la mélatonine, la glande signale au cerveau qu'il fait sombre et que c'est le bon moment pour dormir. > sur une période d'une année, elle détermine un cycle saisonnier, qui explique par exemple pourquoi nombre d'entre nous ont des besoins en sommeil plus importants à certaines saisons.

La mélatonine favorise le sommeil. La sécrétion de cette hormone diminue en présence de lumière et au contraire augmente lorsqu'il fait sombre. Le taux maximum de mélatonine est normalement atteint entre 2 h et 5 h du matin, moment où le sommeil est généralement irrépressible.



La composition de la lumière émise par les écrans explique l'impact négatif sur la santé.

Sommeil altéré et autres conséquences

Les chercheurs montrent dans leur expérience que, chez les usagers de la liseuse électronique :

- > le temps d'endormissement est allongé ;
- > le taux sanguin de mélatonine favorable au sommeil est réduit ;
- > la quantité de sommeil profond (REM) est diminuée ;
- > la vigilance au cours de la matinée suivante est altérée ;

> l'usage de l'écran immédiatement avant le coucher accroît la vigilance à ce moment-là, ce qui amène l'utilisateur à retarder le moment où il se couche.

L'USAGE DE L'ÉCRAN DANS LES HEURES PRÉCÉDANT LE COUCHER A DES EFFETS BIOLOGIQUES PERTURBATEURS.

Les chercheurs concluent que l'usage de l'écran dans les heures précédant le coucher a des effets biologiques perturbateurs. Il contribue au déficit chronique de sommeil. Il dérègle l'horloge circadienne (les rythmes), ce qui peut entraîner des effets sur la santé, sur les capacités de

concentration et dès lors sur la sécurité. Selon eux, c'est la composition de la lumière émise par ces dispositifs électroniques qui explique leur impact négatif. Les conclusions de cette recherche devraient être confirmées par d'autres expérimentations. Mais si vous avez des difficultés à vous endormir, une mauvaise qualité de sommeil et des difficultés à vous réveiller le matin, pensez à votre usage de tablette et autres appareils à écran ! Appliquez le principe de précaution

et faites au minimum l'essai d'éviter cet usage pendant la soirée, tous les jours, durant 2 à 3 semaines, histoire d'observer son impact sur vous-même et votre sommeil.

// MONGENERALISTE.BE

>> Pour mieux comprendre la santé et celle de votre entourage, consultez le site www.mongeneraliste.be, partenaire de la Mutualité chrétienne. Réalisé par des médecins de famille, il offre une information sérieuse et validée.

Revues

Lectures parfois ardues, jamais stériles

Parmi les réflexions suscitées par l'attentat à la rédaction de *Charlie Hebdo*, figure celle sur la liberté d'expression. Vaste sujet. Mais une certitude : défendre la liberté de la presse, commence par la lire. Dans le paysage de l'information en Belgique, il est des projets éditoriaux moins visibles en kiosque, des revues – à l'histoire parfois longue – qui ont pour particularité de décorer les débats d'actualité avec recul. Exemples non exhaustifs à mettre sous les lampes de chevet.



Marchandisation des soins

Santé conjuguee est passée par le lifting. La revue éditée par la Fédération des maisons médicales a choisi de consacrer son premier numéro nouveau look à l'Europe et la marchandisation des soins. Les différentes contributions élaborées en partenariat avec la Plate-forme d'actions Santé et solidarité, entendent attirer l'attention sur la "destruction progressive des mécanismes de solidarité et de régulation". Si, en principe l'Union européenne n'a que des compétences limitées dans le domaine de la santé, son influence indirecte est pointée du doigt par le dossier de *Santé conjuguee*, en particulier sur le terrain de la marchandisation des services. 67 pages de points de vue et d'analyses qui "parfois se démarquent des positions prises par la Fédération" mais veillent assurément à susciter le débat.

>> *Santé conjuguee* • décembre 2014 (n°69) • 10 EUR • Infos : 02/514.40.14 • www.maisonmedicale.org



Racisme et antiracisme

Politique se sous-titule elle-même : "revue de débats". Dans son numéro bimestriel de début d'année, une thématique fait sa Une : "Nouvelles figures du racisme et de l'antiracisme". "Mauvaise nouvelle", annonce le rédacteur en chef Henri Goldman, le racisme, cette insulte à l'intelligence humaine, se porte bien". Mais "bonne nouvelle : l'antiracisme déploie de nouvelles stratégies pour le contrer". Et l'auteur d'expliquer que l'antiracisme s'appuie davantage sur des minorités ethnoculturelles, fruits de l'immigration, notamment ; mais que ce combat ne pourra être gagné sans le concours d'une part importante des "couches populaires blanches". Parmi d'autres articles, en dehors du dossier central, plusieurs coups d'œil valent le détour : sur le paysage associatif belge et les initiatives citoyennes qui fleurissent, sur la "décomposition" de la presse belge francophone, sur l'État islamique et sa fonction d'épouvantail...

>> *Politique* • janvier-février 2015 (n°88) • 9 EUR • Infos : 02/538.69.96 • <http://politique.eu.org>



Punir l'horreur

La *Revue nouvelle* consacre le dossier de son premier numéro de l'année 2015 à la justice internationale. Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie, pour le Rwanda, Cour pénale internationale et loi de compétence universelle, ces dispositifs ont soulevé, au début, de l'enthousiasme. Mais le scepticisme a gagné du terrain. Les différents auteurs du dossier se montrent critique tout en considérant la justice internationale comme inéluctable et indispensable. "Face au génocide et aux vies douloureuses de l'humanité, nous voulons tous 'faire quelque chose'. Et il semble que ce quelque chose doive, partiellement au moins, relever de la punition. Il semble aussi que les plus réfléchis et les plus informés, les plus doux et les plus révoltés se rangent ensemble derrière la force du droit pénal", observent Diane Bernard et Damien Sciala, chercheurs en droit, en introduction du dossier. D'après eux, "poser la question du pourquoi (...) c'est aussi poser celle de ce que nous attendons de nos institutions, du vivre-ensemble et du comment nous voulons faire société." Des propos qui ne manqueront pas de résonner avec l'actualité.

>> *La Revue nouvelle* • 1/2015 • 10 EUR • Infos : 02/640.31.07 • www.revenouvelle.be

Face à l'incertitude

Faire rimer science et évidence. Vouloir une médecine qui maîtrise, qui ne tâtonne pas. Considérer que les pathologies sont prévisibles et les soins planifiables... *Ethica clinica* attire l'attention sur cette exigence de certitude et de contrôle qui caractérise notre monde. Mais "les certitudes sont des vérités de laboratoire", avance Jean-Michel Longneaux, rédacteur en chef de la revue d'éthique en soins de santé. "Sortir du laboratoire, c'est retrouver les 'biais', les imprévus, l'aléatoire, le particulier : en un mot les personnes." La médecine tient alors davantage de l'art, de l'adaptation, de la prise de risque que de la certitude statistique. "Un vrai soin aide à vivre avec l'incertitude", voilà ce dont témoignent les auteurs de ce numéro trimestriel.

>> *Ethica Clinica* • décembre 2014 (n°76) • 13 EUR • Infos : 081/32.76.60 • www.filhasbl.be/Ethica-clinica



Lire aussi Démocratie

Le mensuel publié par le Mouvement ouvrier chrétien (MOC-Ciep) a pour objectif de promouvoir la réflexion critique et les débats de société. Au sommaire de février : les syndicats et les enjeux climatiques, la reconnaissance de l'État palestinien, le dialogue social européen...

>> *Démocratie* • février 2015 (n°2) • 20 EUR/11 numéros • Infos : 02/246.38.43 • www.revue-democratie.be



// CATHERINE DALOZE

Consommation



Quel dentifrice choisir ?

Il existe de nombreuses marques de dentifrice, et chacune d'elles utilise des allégations santé : "anti-tartre", "renforce l'émail dentaire", "spécial blancheur", "protection contre les caries", "spécial dents sensibles", etc. Dès lors, il devient difficile de s'y retrouver.

Les dentifrices peuvent être achetés en pharmacie, parapharmacie, en grande surface... Ils sont considérés comme des produits cosmétiques. Cela signifie que la seule obligation légale qu'ils ont à remplir pour être mis sur le marché est de garantir leur innocuité (le fait d'être sans danger) et de se limiter à la liste d'ingrédients autorisée dans la composition des dentifrices. En d'autres termes, aucune des allégations n'a dû être prouvée auprès d'une autorité publique avant leur mise en vente.

Certains dentifrices ont par contre le statut de "médicament". Ils sont vendus uniquement en pharmacie, sur prescription du dentiste. Contrairement aux autres pâtes dentifrices, ils nécessitent préalablement, pour les fabricants, d'avoir obtenu une autorisation de mise sur le marché.

Un critère fondamental : la teneur en fluor

Un élément important dont il faut tenir compte dans la composition du dentifrice est la teneur en fluor. On conseille généralement un dentifrice avec une teneur en fluorure de 1450 ppm dès l'âge de six ans. En effet, le fluor permet de renforcer l'émail dentaire et constitue de ce fait un bon moyen pour prévenir l'apparition de

caries. Mais l'apport nécessaire en fluor dépend de l'âge de l'utilisateur, il est donc nécessaire de choisir un dentifrice adapté aux besoins de chacun. L'étiquette sur l'emballage affiche ce taux. Le dentiste pourra, quant à lui, être de bon conseil.

Attention aux dentifrices à "effet blancheur"

Les dentifrices qui prétendent donner un "effet blancheur" relèvent de la cosmétique. Comme indiqué précédemment, ils ne doivent pas fournir de preuves de leur efficacité. Point d'attention particulier : la composition de ces dentifrices accentue leur abrasivité. Ils contiennent des particules pour éliminer les taches et les résidus superficiels, particules abrasives qui provoquent à long terme une altération de l'émail dentaire.

En outre, l'effet blancheur n'est que très temporaire. Il est conseillé de ne pas utiliser ces dentifrices en permanence mais plutôt en alternance avec un dentifrice traditionnel, le plus simple possible, qui sera d'ailleurs moins coûteux.

Des substances indésirables

Il existe des dentifrices qui évitent les composants chimiques, qualifiés de dentifrices biologiques. Mais la plupart des dentifrices, au même titre

que d'autres produits d'hygiène, sont susceptibles de contenir des substances toxiques, qualifiées de "perturbateurs endocriniens". Cela signifie qu'ils sont capables d'interférer avec le système hormonal de l'être humain et qu'ils peuvent provoquer ainsi des dérèglements dans le corps. Citons, parmi les plus fréquents, le butylparaben, le propylparaben et le triclosan. Le triclosan, en particulier, fait l'objet d'études actuellement. Le triclosan peut être mentionné sous d'autres noms : "cloxifenolol", "irgasan", "Ilexol 300", "irgasan DP 300". Cet antibactérien auquel les bactéries pourraient devenir résistantes, est analysé afin d'évaluer plus précisément son effet toxique. À suivre donc, mais en attendant, un conseil : rester attentif aux étiquettes.

Les bons conseils du dentiste

Le dentiste est assurément le mieux placé pour fournir à chacun des conseils de façon personnalisée sur le dentifrice le plus adapté au maintien de sa santé bucco-dentaire. N'hésitez pas à emporter l'emballage lors d'une consultation chez le dentiste pour plus de renseignements, ou en cas de doutes sur les produits qu'ils contiennent. En cas de pathologie particulière (gingivite, parodontite...), il arrive que le dentiste prescrive un dentifrice spécifique, disponible uniquement en pharmacie.

L'usure de l'émail dentaire d'origine non carieuse apparaît de plus en plus fréquente. Un phénomène qui s'explique entre autres par le souci d'esthétique, véhiculé notamment au travers des publicités, avec pour conséquence un usage plus important de dentifrices abrasifs. D'autres facteurs tels que l'espérance de vie en augmentation ainsi que certaines habitudes alimentaires rendent d'autant plus indispensable l'information transmise directement par le dentiste.

Le dentifrice... mais pas seulement !

N'oublions pas que le dentifrice ne règle pas tous les problèmes ! Il permet avant tout de fournir un apport en fluor et de rendre le brossage plus agréable. L'usage du dentifrice à lui seul n'est pas suffisant pour éliminer la plaque dentaire : les règles d'or pour le maintien d'une bonne hygiène bucco-dentaire passent avant tout par un brossage efficace (lire ci-dessous).

// INFO SANTÉ,

SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ DE LA MC

>> Plus d'infos sur le parcours des dents saines et les avantages mc : www.mc.be/dento

Conseils pour un brossage efficace

- Adopter un matériel ad hoc : choisir une brosse à dents souple qui permet un brossage non agressif, d'une taille adaptée à votre bouche, en changer régulièrement (tous les 3 mois).
- La durée du brossage doit être d'au moins 2 minutes, idéalement 3 minutes.
- Réaliser le brossage des dents 2 fois par jour, surtout le soir avant le coucher.
- Brosser séparément les dents du haut et du bas.
- Effectuer de petits mouvements circulaires sur les dents, qui vont jusqu'à toucher le bord des gencives.
- Passer sur toutes les surfaces des dents (internes, externes et de mastication).
- On peut également brosser la langue sur laquelle se trouvent beaucoup de bactéries.

Autres matériels de brossage



• La brosse à dents... manuelle ou électrique ?

Il n'y a pas de réponse tranchée à ce sujet. À certains endroits, la brosse à dents manuelle peut s'avérer plus efficace, comme au niveau des incisives. À d'autres, la brosse électrique prendra le dessus : au fond de la bouche et sur les faces linguales des dents (faces côté langue). Sans compter que l'efficacité est variable également en fonction du type de brosse choisie. Les brosses à dents électriques très bon marché ont bien souvent un moteur trop peu puissant. Une bonne brosse à dents électrique nécessite un investissement de minimum 70 euros. Quant aux brosses sur piles ordinaires, elles sont vraiment trop peu puissantes. Surtout, il s'agit de veiller à ce que la brosse à dents soit constamment chargée au maximum et nettoyée après chaque utilisation. La tête de la brosse à dents électrique se change elle aussi quand elle est usée (poils abîmés ou décolorés). Enfin, brosse à dents électrique ne veut pas forcément dire brossage efficace. Il faudra bien veiller à passer sur toutes les surfaces des dents et pendant une durée suffisamment longue. Appliquer cor-

BROSSE À DENTS ÉLECTRIQUE NE VEUT PAS FORCÉMENT DIRE BROSSAGE EFFICACE.

rectement les bons gestes de brossage avec une brosse à dents manuelle peut être tout aussi efficace qu'avec une brosse à dents électrique.

• Le fil dentaire en complément

Malgré un brossage des dents efficace, les espaces inter-dentaires restent souvent difficiles d'accès. L'usage du fil dentaire permettra de les nettoyer afin de retirer la plaque dentaire là où la brosse à dents ne le permet pas toujours. Comment procéder ? Prendre un morceau de fil dentaire d'environ 40 cm. Enrouler les extrémités autour d'un doigt à chaque main et tenir un morceau de quelques centimètres entre les pouces et index. Insérer le fil bien tendu dans chaque espace inter-dentaire et faire un mouvement vertical de la dent vers la gencive et vice-versa. Répéter ce mouvement 2 fois en utilisant une section de fil par espace inter-dentaire.

Utiliser le fil dentaire demande de la dextérité et de la pratique qui s'acquièrent à force de répéter ces gestes.

• Les brossettes inter-dentaires

Pour les espaces inter-dentaires plus larges, il est préférable d'utiliser des brossettes adaptées à la largeur de l'espace. Ces brossettes sont conçues pour glisser entre les dents et réaliser le même travail d'élimination de la plaque dentaire que le fil dentaire, en effectuant ici des mouvements de va-et-vient. Si l'espace inter-dentaire est trop étroit, il ne faut pas forcer mais utiliser une brossette plus fine, ou préférer le fil dentaire. Le dentiste peut aider à trouver le moyen adapté pour le soin de chaque bouche.

L'ennemi : la plaque dentaire

Le brossage des dents est une habitude indispensable à acquérir. En effet, se brosser les dents permet d'éliminer la plaque dentaire.

La plaque dentaire est une sorte de film blanchâtre et collant où s'agglomèrent continuellement des bactéries, des résidus d'aliments, de la salive. Des acides y sont produits par les bactéries, à partir des sucres. La plaque dentaire recouvre les dents, et ce dès leur apparition. Seul le brossage des dents permet de l'éliminer : en l'absence d'un bon brossage, la plaque dentaire s'accumule, les acides vont dégrader l'émail ; c'est le premier stade de la carie.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

- Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
 - Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 - Code BIC ou SWIFT: BPOT BE BI. au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
 - Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40 - 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.
- Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 6/02 pour l'édition du 19/02. le vendredi 20/02 pour l'édition du 5/03.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto/moto

Av: jantes 5 trous, métal 6x15 et 43, 100E. 071-45.31.62. (A50946)

Divers

Av: cse. décès. 2 faut. relax jrd 3 posit. + coussins, 30E/pce. 1 lit jrd. + matelas, 70E. 1 coussin de bain + compresseur peu servi, ach: 800E. vend: 500E. 071-22.01.45. (D50953)

La petite école maternelle Ste. Thérèse à 4210 Manneffe, recherche des lots pour une tombola. 085-7115.09. (D50901)

Av: moteur V Drive pour fauteuil roulant à pousser, 200E, acheté: 1100E. 0475-46.75.86. (D50871)

Av: scooter extérieur pr pers. à mobilité réduite, cse. dpl. neuf, 0km, ach: 3.476E, vend: 2.000E. 0475-46.75.86. (D50884)

Av: lit pl. complet: sommier, matelas, couette, housse, oreiller, état neuf, 100E. 02-608.38.90. (D50952)

Av: manteau en vison brun, T44-46, état neuf, 600E. 071-36.27.03. (D50951)

Av: siège élévateur de bain Bellavita + siège pivotant, jamais servi, sous garantie, prix: 500E. 081-30.07.77 Mr. Morelle. (D50887)

Cherche partenaire femme en cheveux naturels. 061-46.00.61. (D50938)

Av: cse. décès, belle bague très peu portée en or blanc + 9 diamants dont 1 gros, val: 3.400E, laissé: 1.500E. 0497-35.36.65. (D50910)

Av: collection 17000 cartes postales de ts. pays avec timbres, faire offre: 02-268.19.48 - geo-leeman@base.be. (D50899)

Av: service à café et dessert, Boudoir, ancien, anée 1900, impeccable. 04-237.01.44. (D50932)

Collectionneur achète monnaies anciennes, préf. argent et or, paie très bon prix. 0477-29.97.16. (D50931)

Recherche anc. vieilles plaques de réclame en email, prod. alimentaire, boissons: bière, spa, aija etc... anc. plâtre publicitaire de 10 à 1000E et +. 0475-690445 joki01@telenet.be (D49976)

Av: appareil auditif usagé, Widex, mod. Real 9, val. nf: 930E acheté le 5/03/2013 + facture, utilisé par pers. gauchère durant 6 mois, vend: 150E. 0495-67.23.30. (D50920)

Av: chaise roulante repliable pr le transport, 150E + démontableur 3 roues, très léger avec panier, 50E, les 2 à l'état neuf et jamais servi. 0477-3773.46. (D50889)

Av: lit médicalisé électr., très solide, en métal, avec matelas méd. impemr., perroquet, barrières latérales escamotables, serv. 6mois, nf: 2.200E, vend: 785E. 061-27.82.58. (D50876)

Av: Knokke-Heist, Lagunabeach, 90.000E, studio 25m2, vue campagne, 6e ét., 700m, mer et proche gare Duinbergen. www.lagunabeach.be - 0476-78.91.48 (soir). (D50918)

Location

Dinant (Bouvignies), rue Fétis 24, appart. 1ch, cuis. sup.ég., sdb, balcon, pkg, asc., rdch: coffeur, méd. éducation, ach: 450E + chges. 0474-30.60.09 - 0488-75.10.51. (L50897)

Jambes, appart. 50m2 au "Val de Meuse", le ét., asc. hall, cuis. ég., séjour, 1ch, sdb, balcon, cave, pkg, 525E/mois + chges., 2 mois caution, libre. 0479-75.85.93 - 083-65.56.98. (L50890)

Rochefort, rue du Brian 12, 3l. appart. chges. comp. (studio) pr dame sérieuse pour garder enfants certains we (partie de journée) et congés scol., 500E moyennant garde enf. 0471-25.61.47. (L50926)

Nivelles, 200m gare - Bxl-Charl., 3l. appart. 2ch, meublé et garni, 100m2, cave, pkg, 750E/mois. 0475-80.76.16. (L50927)

Maison à l., idéal couple 3x20, 2ch, cuis. équin, sdb, terr., jard. libre, ferme-brass. Saint-Monin, 6953 Ambly, 084-2115.78. (L50937)

Villégiature (Belgique)

La Panne, digue, face mer, appart. rénov., tt.cf., 6p, 3ch., 3e ét., asc., parlo., liv. f. mer, tv, mur, cuis.ég., sdb, wc ssp, pas libre vac. de Pâques. 0496-16.07.89 - fc731749@skynet.be (V50934)

Knokke-Heist, Lagunabeach, studio 4p.: 35E/nuit, studio 2p.: 25E/nuit, 700m mer et proche gare Duinbergen. www.lagunabeach.be - 0476-78.91.48 (soir). (V50919)

La Panne, Esplanade, appart. 2ch, 21 bains, gar., 150m mer, w.c. ou sem., libre été, carnaval + svts, sauf juillet, ttes. 0472-26.54.48. (V50914)

Lacs de l'Éau-d'Heure, gîte de réve, 3 épis, jusqu'à 9p., proche des lacs, jard., parc, prom. balisées, écotourisme et pétanque/place, Internet. 0477-79.67.71 - www.giteetilleulle.be (V50385)

Westende, studio 2 à 4p., 6e ét., asc., agréable vue sur mer et tennis, tv, sdb, tram et commerces proches. 064-33.00.71. (V50941)

Middelkerke, appart. face mer, 4p., 1ch, gd liv, cuis.ég., tt.conf., terr., 4e ét., asc., facil. pkg, gratuit, apt; janv., congé carnava. Pâques, we, sem. ou c/o. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V50916)

La Panne, appart. avec gar., face mer, cent. digue, 2ch., tt.conf., tv, lumineux, se loue tt. l'année du sam. au sam. de 360 à 620E/sem tt.compris. 010-88.04.24 - 0477-74.28.62. (V50882)

La Roche/Ardenne, mais. 3/4ch., calme, centre, belle terr. vue Ourthe, tt.conf., we, sem., qd, ph. phot. disponibles. 0497-94.72.18 - nathalie.fisson@skynet.be (V50943)

Blankenberge, appart. 1ch., mod. à spacieux, chauff. centr., cuis. équip., balcon, proche gare, tram, centre grd. magas., bowling, piscine etc... 0475-97.17.34. (V50883)

Middelkerke, mais. charme, conf., 2ch., terr., jard., 5p., soigneuses, park. aisé, 10' de la mer, 51' centre, prix très mod. 0495-22.45.90. (V50917)

Coxide, app. 5p., 2ch, sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m, digue, côté soleil, tt. confort, tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.94.34. (V50892)

Houyet, gîte 3 épis, tt. conf., 23p., 10ch., 6sdb, cuis. équip., gde. salle de jeu, grd. jard., 10 VTT., accès Ravel. 0476-02.39.34 - www.predeugenie.be (V50859)

Les près du Liolot, ch. d'hôtes à la campagne, tt. conf., claire, spacieuse, calme, max. 4p., proximité Huy et Durbuy. 0486-52.34.45 - 0495-91.21.61. (V50950)

La Panne centre, appart. vue mer avec terr. et gar., 2ch., 2 seil. d'eau, hyp. équip., liv. tr. lumineux, vélos, par. quinz. ou à l'année, pas d'anim. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14 (V50921)

Westende, à l. tr. b. studio, 4e ét., asc., coin digue, vue sur mer, apt. ent. rén., 1ch. sdb, tt.cf., centre commerces, tv, asc., long. we, sem., qd., mois. 071-76.02.47 - 0478-91.57.53. (V50894)

Westende, à l. tr. beau stud. mod., coin digue, vue mer, 2e ét., 4p., 1ch. sdb, tv, tt. conf., asc. libre: carnaval du 14 au 22/02, Pâques et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V50954)

La Panne, appart. 4p., au centre et à 50m de la mer, 3e ét., asc., tv, apt: 175E/sem. 0477-82.37.13 - ebarbilleu@gmail.com (V50906)

Emploi/service

Garde-malade 65a, expér. maison de repos et privé, s'occupe pers. âgées, cherche emploi, journal/nit, 6e, Liège et environs. 04-237.01.44. (E50936)

Facturation et support administratif complet pour infirmiers indépendants sur Tournai. 0471-60.49.95. (E50784)

Ouvrier qual., trav. de qualité, sanitaire, toiture, répar., démolisse cheminée, répar. centre tubag. corniche, nettoie, traite humid. toit, mur, Bxl-Brabant. Namur. 0477-3017.64. (E50948)

Enseignante retraitée et cordon bleu, garde enfants après l'école (devoirs, jeux...) et cuisine pr. famille. 010-41.04.53 - 0478-46.66.00 Limai. (E50911)

Immobilier

Liège centre face auv et théâtre, aptt av en rente viagère/1 tite 75ans cuis.ég., sdb, liv, 1ch, wc ssp, dbl vitr., cave, part.ét., 75m2, en vue propr./15 ans. 04-232.1192 apd 18h (E50903)

Av: Namur-Bomeil, 5' de ts. serv. + autoroutes, mais. de pierre/lBa., fam. nbrese, poss. 2 logem., 5ch, 1sdb, 2sdb, liv, mezz, cuis, balcon, 245.000E. 0484-6.316.36 - ann.immoweb 5252589. (E50908)

Espagne, Escala, partic. vend maison pl. pied, 3ch., 3 fac., gar., intérieur restauré, 2 terr., 199.000E, photos. 0475-34.59.45. (E50913)

Villégiature (France)

Roquebrune-Menton, bord de mer, appart. tt. conf., 2-4p., tv, photos, pkg, Italie à 4km, quinz. de 510 à 950E ou mois. 071-31.58.52. (V50864)

Var, Gonfaron, 30km mer, charm. gîte 4p., 900E/pl. nat., gar. jard., tennis, pisc., juill.-août: 900E/pl. 0497-409197 - hediyejean@yahoo.fr - www.gonfaron.net - Tourisme-Loc.vac.-4-Ter. (V50930)

Hérault, bord mer, mais. 6p., tt. conf., bbq, 2 terr., ds. domaine avec pisc. + animation, région sauvage, poss. excursion, vélo. 0494-36.28.73. (V50929)

Sud France, env. Béziers, particulier loue villa 3ch., tt. conf., terr., gar. 061-21.54.57 - www.saintjeans.be (V50907)

Bretagne Finistère Sud (Guilvinec), à ds. mais. indép., appart. tr. ensoleil. 5/6 p., plage et comm. à 500m, libre tt. l'année. 04-336.24.98 - guth@stfr.fr - http://maopajoubiden.blogspot.be (V50904)

Portiragnes, dom. Les portes du Soleil, mais. 3ch., gar. et terr. ombragée, tt. conf., clim, bbq, anim. et gard. enf. en juill.-août, 500m Médit., prix selon pér. 063-423210 - 0487-7465.49. (V50945)

Vaucluse, villa 5p max ds rés. priv., 3ch, sdb, sdd, wc ssp, liv, cuis., jard. priv., grde. terr., clim, gar., pisc. à partager, n-fum., pas d'animaux. 010-88.03.84 - amivac.com/site10391 (V50900)

Dordogne, Quercy, maison de caract., 3 à 4p., env. calme, plein sud, loc./sem: 270, 3 à 4p.: 0476-42.11.45. (V50923)

île de Ré, mais. charme, 120m2 hab., 3ch., 6p., tt.cf., cuis. s.ég., sal., ssm, 2sde+1sdb, l.-l., jard.clos, nature, prom., plages. 0475-37.31.09 - http://sites.google.com/site/leederbonheur (V50922)

int. degrés. h.s., loc. tt. l'année. 067-33.90.35 - web.amivac.com/site4203. (V50781)

Côte d'Azur, St Aygult, villa 6 p., pisc., grde terr., vue mer, jard. clos, park. 085-84.24.59 - 0475-31.27.18. (V50909)

Provence, Verdun, Lac Ste Croix, villa 5p., studio 3p., mer, jard., clos, park. 085-84.24.59 - 0475-31.27.18. (V50909)

Provence, 7km Vaison La Romaine, Puymeras, face Mt. Ventoux, ch. d'hôtes, nuit 50E/2p., table d'hôtes 20E/p. 0033-490.46.42.29 - http://perso.orange.fr/lejasdesgrandscedres/ (V50940)

Ardèche sud, Grospières, mais. b.ég., 3/5 ou 6/8p., calme, bordure garrigue, amb. familiale, pisc., guide balad. etc... loc. du sam. au sam. d'avril à oct. 0496-35.34.68 - 0033-674.6773.37. (V50776)

St-Cyprien-plage (Roussillon), à vil. 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m, diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V50818)

C. d'Azur, Villeneuve-sur-mer, appart. 2-3p., pl. sud, impec., ds. résid. calme, vue mer, pr. commerces, plages, trans. en commun, air, cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V50352)

Lac de Serre-Ponçon, Hte. Provence, Rousset, bergerie 474-87.50.11. (V50933)

Les 2 Alpes, 1600-3600m, appart. 4-6p., tt.conf., vue/montagne, navette gratuite au pied de l'Immeuble, 0498-29.44.19 - www.location2alpes.com (V50721)

Villégiature (Autres pays)

Torrevieja, appart. neuf (2012), 2ch, ent. équip., terr. 25m2, pl. sud, mod. sécur. avec pisc. communautaire, avril, juill., déc et janv 2016, photos. 0479-44.13.59 - jacquesmj@yahoo.fr (V50956)

Majorque, îles Baléares (Santa Ponsa), àl. appart. 100m2, rdch., 2ch., 2sdb, terr., jard., park., bord mer, zon. calme résident., ttes. facilités. 085-23.09.44. (V50924)

Portugal - Lagos, auberge familiale et sympa, à prox. des plus belles plages de l'Algarve, pisc. priv., tennis, bbq, cadre typique, prix exceptionnels. 0497-82.96.00. (V50886)

Suisse, Valais, superbe appart. 6p., grd. conf., cuis. ég., vue, terrasse plein sud, vue magnifique, alt. 1500m, 600 EUR/sem. 081-65.50.11. (V50676)

Offres d'emploi

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F) > un adjoint à la direction département des soins infirmiers > un infirmier en chef en chirurgie > un infirmier en chef pour son unité d'oncologie > un infirmier en chef pour son unité de neurologie CDI - temps plein. Plus de détails sur www.silbo.be. Envoyez une lettre de motivation avec CV à recrutement@silbo.be ou Clinique St-Luc, Département RH, rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge

L'ETA D'ENGHEN ASBL RECHERCHE (H/F) > un responsable maintenance CDI - temps plein. Fonction: dépanner des machines - réaliser le programme d'entretien des machines à l'aide de check-lists. Profil: diplôme A2 en électricité, électromécanique ou équivalent - expérience de 5 ans minimum dans la gestion d'une équipe. Rens.: 02/395.30.64, Patrick Godart www.etaenghien.com Envoyez votre lettre de motivation avec CV détaillé pour le 31 janvier au plus tard à Patrick Godart, ETA d'Enghien, av. du commerce 19 - 7850 Enghien ou pgodart@etaenghien.com

Esp. Costa blanca, Javea, villa fam. ds. clos priv. tt. conf. et calme, vue mer/mont., 5' plage et comm., terr., 4ch., 2sdb, liv, cuis.ég., de 350 à 1200E/sem. svts. saïs. 0474-94.06.19. (V50791)

Esp. Villafortuny (Cambriis), appart. rdch., 6p., 3ch., 2sdb., 50m plage, gd. balcon/parc, cuis.ég., 2e. qd. juill.: 990E, 2e. qd. août: 990E, et sept. 930E. 03-651.63.57 - 0477-65.55.16. (V50826)

Dolomites, ski, Carnaval, Val di Fassa, 3*, Obereggen, groupe +/- 30p., ambiance familiale, superbe région, tourjours soleil et neige. 080-33.70.80 - 0474-49.24.30. (V50853)

Escala, villa 3ch., 600m mer, centre, lib: Pâques + 19/04 au 17/05; 750E/4 sem., 1 au 8/07, 22/07 au 3/08, 3 au 17/08, 17 au 31/08, photos/mail. 0472-26.54.48. (V50915)

Italie-Ombrie, Apennins, villas ds. oliveraie, 2-3ch., 2-6p., pisc., calme, 25km Assise, sil. idéal pr visiter rdch., prix inter. offre spéc. juil-sept. 0495-59.19.18 - www.letipatie.be (V50885)

Marrakech, villa 4ch., 4sdb., tt.conf., clim, pisc., wifi, calme, ds. village berbère hors complexe tourist., vue magnif./l'Atlas, jard. arb., 20' aéroport, apt 600E/s pt.éq.com. 0494-76.30.75. (V50958)

Moraira, Esp., villa 7p.+2bb., 300m mer et comm., 2sdb, cuis. mod., wifi, pisc. priv., jard. trop. 1' qz. mai. Pâques: juill., août, sept. 067-44.35.33 - 0472-73.12.25 - accartier@hotmail.com (V50888)

Almunecar + Benidorm, appart. vue mer, liv, sdb, liv, terr. sud, microcond., 399E/m. hp. + ch., 899E/m. été, 650E/qz. 1 ch.ien adm., pisc., park. 02-657.40.86 - 0477-59.47.33. (V50895)

Esp. Catalogne, Empuria, appart. design 3ch., tt. conf., pisc., tennis, park, aisé, mer à 3km, rdq. magnif., criques, village pittores. 0499-11.62.54 - http://elmasnou.ajmo.com (V50947)

Incroyable! Apart. 4E/L., Valais Suisse, Orvronaz, spl. apt. 2-6p., lux.ég., imm. terr. sud soleil, vue spl. gd. conf., ski, bel. park., 3 pisc. therm., doc-photos. 02-6533525 - 0477-20.44.91. (V50902)

Tenerife Sud, îles Canaries, appart. bord de mer, ent. calme, clim, pisc., 2 terr. avec vue mer, libre: juil.-juin et août. 0494-93.30.08. (V50905)

Almunecar, Granada, sud Esp., appart. 2ch., face mer, grd. terr., pl. sud, less., tv, poss. gar. 056-34.82.85 soir ou we. (V50925)

Caipé, agréable villa 3ch., 2 sdb, tt. confort., terr., vue mer, pisc. priv., jard. clot., de 500E à 1000E/sem. 0477-43.82.01 - http://tinyurl.com/lmxxvs (V50944)

LES JOC RECHERCHE (H/F) > un détaché pédagogique temps plein - 36h/sem. Plus de détails sur www.joc.be Envoyez votre lettre de motivation avec CV pour le 20 février au plus tard à secretariat@joc.be ou à Céline Delvaux, rue d'Andlerch 4 - 1000 Bruxelles.

Offres de service L'ASBL "EN FAMILLE" À LIÈGE RECHERCHE (H/F) > des familles d'accueil pour accueillir un enfant pour un laps de temps plus ou moins long afin de partager des moments de la vie avec lui, l'aider à grandir tout en lui donnant la possibilité de rester en relation avec ses parents, en difficultés importantes. Une équipe de professionnels vous aidera avant et durant toute la durée de l'accueil. Plus de détails sur www.enfamille.be Rens.: 040/252.75.75, "En Famille", rue Charles Morren 12 - 4000 Liège ou secretariat@enfamilie.be

CRÉDAL PLUS ASBL, ORGANISME DE FINANCE ALTERNATIVE RECHERCHE (H/F) > des volontaires pour accueillir et apporter une aide administrative aux personnes qui sollicitent un microcrédit, principalement à Bruxelles et en région liégeoise. Rens.: 010/48.34.76 - www.credal.be

en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles ☎ 02/246.46.27 - Fax : 02/246.46.30 - enmarche@mc.be - www.enmarche.be

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Oberg, 23 - Bte II - 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornelis - ADMINISTRATION - PETITES ANNONCES : Carine Renquin - Mathieu Stassart - INTERNET : Jessy Doulette

MAQUETTE : Olagil Sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois (1^{er} jeudi du mois en juillet et en août).

IMPRIMERIE : Remy-Roto - rue de Rochefort 21F-23 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing.

ROUTAGE : L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus.

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via www.mc.be/journal ou au 0800 10 9 8 7.

Spectacle

Djihad, entre humour et tragédie

Trois jeunes décident de partir en Syrie pour donner sens à leur vie. De Schaerbeek à Homs en passant par Istanbul, le périple sera l'occasion, pour eux, de dévoiler leurs rêves, d'interroger leurs certitudes et de se confronter à une réalité qu'ils ne soupçonnaient pas... Un spectacle qui réussit le pari difficile de faire rire et réfléchir sur un sujet grave et sensible.

Un jour, Ismaël Saidi entend à la télévision Marine Le Pen, présidente du Front National, dire qu'il n'y a pas de souci à ce que des jeunes partent faire le djihad au nom de l'Islam, à condition qu'ils ne reviennent pas. "Pour moi, le problème est au contraire qu'ils partent", lance l'auteur et comédien belgo-marocain. Ça m'a décidé à écrire une pièce pour faire réfléchir à ce qu'est vraiment le djihad. En utilisant l'humour comme catalyseur du drame qu'il représente". Un humour effectivement salvateur, semble-t-il, voire même thérapeutique dans le contexte actuel.



Ben, Reda et Ismaël sont les trois personnages de l'histoire qui sert de fil rouge pour faire tomber les clichés et changer les regards. Comme pour montrer que tout le monde est susceptible d'être influencé, manipulé, recruté, chacun des trois protagonistes porte le prénom de celui qui l'interpète sur scène. Leur profil est d'ailleurs bien différent. Ben est l'idéologue, le meneur qui aide ses acolytes à tenir le coup. Reda est le rêveur naïf, l'idéaliste au cœur tendre, parti pour sauver femmes et enfants. Ismaël, lui, est le révolté, le torturé qui ne se sent pas chez lui à Bruxelles et se fait accusateur d'une société qui exclut et stigmatise ceux à qui elle continue de parler d'intégration alors qu'ils sont nés sur le sol belge.

**CES JEUNES
CHERCHAIENT
LE PARADIS.
EN SYRIE, ILS ONT
TROUVÉ L'ENFER.**

Pendant plus d'une heure quinze, on suit ce trio dans son voyage jusqu'au bout de lui-même et de la vie. On sourit et rit beaucoup tant sont truculents les mimiques, vannes, dialogues décalés et autres joutes verbales. De manière très subtile et sans jugement au-

rien, celles-ci font mouche. Morceau choisi : "Mon frère, tu l'appelles Michel et tu vis en Syrie depuis toujours ? Michel, ce n'est pas un prénom pour un musulman !" Réponse de Michel : "Mais je suis chrétien... Et vous vous n'avez pas une tête à venir de Belgique !" S'ensuit une discussion animée au sein du trio sur ce qu'il y a lieu de faire de cet homme qui vient de voir mourir sa femme sous les tirs d'un sniper. "C'est notre ennemi alors mais on ne va pas tuer celui avec lequel on a partagé nos sandwichs. Pourquoi d'ailleurs est-ce notre ennemi ?"

L'humour se glisse également dans les jeux de scène, évoquant l'absurdité des choses et exorcisant les peurs. La scène où Ben profite de son rôle de garde la nuit, pour "se lâcher" et revivre la magie d'Elvis Presley entre ses écouteurs est particulièrement touchante et symbolique d'une vie déchirée entre deux cultures... Mais quand la mort vient rendre visite aux trois jeunes gens, la comédie se transforme en tragédie. Et le rire laisse

la place aux serremments de gorge et aux larmes. Fragiles et crédules, ces jeunes cherchaient le paradis. En Syrie, ils ont trouvé l'enfer. Ils se disaient prêts à mourir en martyrs. Mais quel sens cela a-t-il ? Lorsque les désillusions explosent en même temps que les corps, l'heure est venue de remettre de l'ordre dans sa tête. "On nous a menti, pleure Ismaël, à la fin de la pièce. On a été manipulés par cette société qui nous dénie, qui n'investit pas dans les écoles pour nous apprendre notre civilisation (...). Les nôtres aussi nous ont menti. Le Coran ne nous parle que d'amour. Ne tombons pas dans la haine. Aidez-moi, aidez-moi !" Tout est dit. Magistralement.

// JOËLLE DELVAUX

>> **Djihad, un spectacle d'Ismaël Saidi avec Ben Hamidou, Reda Chebchoubi, Ismaël Saidi et Shark Carrera • Du 26 janvier au 4 février à 20h30 (dimanche à 15h) à l'Espace Pôle-Nord à 1000 BXL. Le spectacle venant d'être reconnu d'utilité publique, des séances scolaires et grand public seront bientôt programmées. Infos : www.facebook.com/djihadlespectacle**

Cinéma

Dire "non" à la fatalité

Les héritiers : l'histoire vraie d'une classe multicolore élevée par la persévérance d'une professeure. Un film gentil, enthousiasmant, et qui sacralise le "vivre ensemble".

Au lycée Léon Blum de Créteil, les élèves de la classe de "seconde un" ont un point commun : le décrochage scolaire. Pas un seul pédagogue ne miserait sur eux dans la course au Bac. Durant les cours, maquillages, bavardages et noms d'oiseaux s'échangent. Des coups, aussi. La désespérance des professeurs est profonde. "De toute façon vous n'y arriverez jamais", lance l'un d'eux. Ce groupe, c'est le fond du panier. La direction, les professeurs et les élèves le savent. Pire, ceux-ci s'en acclimatent.



Mme Gueguen, professeure d'histoire et titulaire du groupe, pense autrement. Dès la première heure de cours, les perturbateurs sont encadrés, elle coupe court aux railleries et les élèves prennent part à son cours. Comment y parvient-elle ? La provoc... et, surprise !, elle parvient à obtenir d'eux ce qu'ils refusent aux autres profs : de l'intérêt. Reste qu'en fin de trimestre, les résultats sont accablants. En délibération, la majorité des profs sont prêts à saquer les éléments les plus faibles. C'est sans compter sur l'obstination de leur titulaire de classe. Au retour des congés de Toussaint, Mme Gueguen soumet l'idée de participer au concours national de la résistance et de la déportation ayant pour thème "Les enfants et les ados dans les systèmes concentrationnaires nazis". Chahut : "On a trop de boulot", "on connaît rien là-dessus", "vous savez très bien qu'on est nul, c'est pour qu'on se foute de notre gueule". La prof reste stoïque, sûre d'elle, et formule la réplique qui donnera le ton gentillet qui colore le film jusqu'à son terme : "J'ai l'impression d'avoir plus confiance en vous que vous n'avez confiance en vous-mêmes".

S'ensuit un travail de mémoire qui s'appuie sur des lectures, rencontres et visites. Les mots d'Anne Frank et de Simone Veil, ou encore les dessins tirés d'Auschwitz, la BD de Pascal Croci, bou-

leversent les étudiants. "Ce qui est important, c'est de combattre le racisme", dira un ancien déporté lors d'un témoignage en classe. Et soudainement le groupe va se souder, malgré les différences, pour porter le projet collectif à terme. Leur maturité et leur humanité en sortiront grandies.

Liberté, égalité, fraternité

La fin, on la devine. Chaque tournant est attendu, peu de surprises sinon un bon mot, une réflexion cocasse. La prévisibilité des scènes est forte. Autant que celle des accords de Ludovico Einaudi, compositeur italien consensuel aux gentilles mélodies. Pour davantage déborder d'émotion, certaines séquences appellent ces mêmes notes à la rescousse, au point de lasser. Ou peut-être cela témoigne-t-il d'une petite pauvreté de scénariste ?

Question casting, les jeunes acteurs font preuve d'une insolence attachante. Certains d'entre eux sont d'ailleurs les "vrais" protagonistes de cette histoire. Quant à Ariane Ascaride, elle incarne à merveille le profil du professeur distillant les valeurs de la République. Un film plein de bons sentiments, anti-fataliste, peut-être "d'utilité publique", comme certains l'écrivent, mais alors à une condition : être "bon public".

// MATTHIEU CORNÉLIS

>> **Les Héritiers, de Marie-Castille Mention-Schaar • France • 2014 • 105 min • Avec Ariane Ascaride, Ahmed Drame, Noémie Merlant, etc.**

Exposition

Objets, raconteurs de vie

Molenbeek-Saint-Jean vit avec une réputation - pas toujours positive - de petite cité méditerranéenne au cœur de Bruxelles. Sur son sol, la Fonderie témoigne d'un passé industriel bouillonnant. Nouvellement reconnu, ce musée de l'industrie et du travail n'expose pas que de l'ancien. Il invite aussi à porter un autre regard sur la métropole d'aujourd'hui.

Sur l'ancien site de la Compagnie des Bronzes, la Fonderie a établi ses quartiers. De l'autre côté du portique, on peut à l'occasion entendre battre le fer. Constitué voici une trentaine d'années, le collectif Fonderie œuvre à garder le témoignage du patrimoine industriel bruxellois et à en étudier les conséquences urbanistiques ou sociales. Deux expositions guident nos pas, pour les prochaines semaines.

La première valorise avec intelligence les riches collections de la Fonderie. Autour de machines-outils tout aussi intrigantes qu'imposantes, le visiteur découvre quatre secteurs

industriels qui ont créé ou transformé des produits "Made in Brussels". Ici le torréfacteur Sirocco, témoin des Côte d'Or et autre Léonidas alimentés en direct des colonies grâce aux installations maritimes toutes proches. Là un métier à tisser Jacquard, où des cartes perforées guident les fils, comme l'informatique codera les données, bien plus tard... Métal, bois, textile et alimentation : chaque thème découvre l'histoire d'un temps où les achats alimentaires constituaient 60% du budget d'un ménage, où le feutre se confec-

tionnait localement, où les chapeaux étaient à la mode, où le travail à domicile était légion dans la filière textile... "Loin d'être un musée figé sur un passé révolu, nous voulons vous interpeller dans votre quotidien", explique La Fonderie. Défi réussi. Le visiteur apprendra énormément, sans devoir s'astreindre à lire des encyclopédies. Surtout, il aura cette impression de réconcilier passé et présent, en voyant ce que ces quatre secteurs sont devenus, en prenant conscience des enjeux qui les traversent.

"LOIN D'ÊTRE UN MUSÉE FIGÉ SUR UN PASSÉ RÉVOLU, NOUS VOULONS VOUS INTERPELLER DANS VOTRE QUOTIDIEN"

Quittant la salle des tourneurs dédiée à cette exposition, La Fonderie invite à une découverte plus intimiste. Bienvenue à l'étage du bâtiment. Trente objets précieux y logent. Précieux, non pas nécessairement par leur valeur marchande, mais surtout par les émotions, le lien, les souvenirs, les questions dont ils sont porteurs. Chacun appartient à un Molenbeekoï qui l'a confié pour quelque mois au musée. Canif, spatula, vinyl, lampadaire, doudou, cafetière, médaille... sont accompagnés chacun d'un cornet de téléphone, où l'on entend des bribes de leur histoire et de celle de leur propriétaire. Ces objets, au départ anodins, en deviennent attachants. Pour paraphraser un visiteur, voilà qui raconte un bout des habitants de Molenbeek, sans tomber dans le voyeurisme. Voilà qui incite à se questionner sur les objets précieux que nous et notre voisin aurions confiés.



>> **La Fonderie. Musée bruxellois de l'industrie et du travail, rue Ransfort, 27 à 1080 BXL • Du mardi au vendredi de 10 à 17h, et les jours fériés de 14 à 17h • Attention, objets précieux (expo temporaire), jusqu'au 1^{er} mars • Entrée : 5 EUR - réductions pour étudiants, seniors, demandeurs d'emploi et gratuité pour les moins de 12 ans • Infos : 02/410.99.50 - www.lafonderie.be**

// CATHERINE DALOZE

Éditorial Jean Hermesse // secrétaire général

Bruxellois et Wallons, demain couverts différemment ?



D.M. CORNÉLIS

Le transfert des compétences, on l'a déjà beaucoup commenté. Et, nous y sommes : depuis le 1^{er} janvier, la Communauté flamande, la Région bruxelloise, la Région wallonne et la Communauté germanophone ont hérité de certaines matières de sécurité sociale, dont une partie des compétences en soins de santé. Demain, certains soins pourraient être remboursés de manière différente selon la Région... Un cauchemar pour les familles, les patients, les prestataires de soins, les institutions.

Lors de la formation du gouvernement Di Rupo fin 2011, après la plus longue crise politique de notre pays, il fut décidé de transférer aux entités fédérées, une partie non négligeable de compétences en matière de sécurité sociale (l'emploi et les soins de santé en partie, les allocations familiales entièrement). Début 2014, la loi organisant concrètement la sixième réforme de l'État et le transfert de ces compétences fut publiée. Elle prévoit que les Régions et Communautés seront responsables pour les règles et les budgets à partir du 1^{er} janvier 2015. Dans le secteur des soins de santé, les matières transférées représentent un budget de 5 milliards d'euros et concernent principalement : les maisons de repos et de soins, les conventions de revalidation, les habitations protégées, les allocations d'aide aux personnes âgées, le budget des investissements hospitaliers... À présent, chaque entité se prépare à gérer ces nouvelles compétences. En Flandre, elles seront intégrées dans la "Vlaamse sociale bescherming" (protection sociale flamande), exécutées par les "zorgkassen" (caisses d'assurance). Les choix politiques que doivent maintenant poser les gouvernements bruxellois, wallon et de la Communauté germanophone en matière de gouvernance seront déterminants.

Adopter des règlements similaires

Si les règlements diffèrent entre Bruxelles et la Wallonie, les prix, les conditions et le niveau des remboursements des voiturettes et des vaccins, certains tickets modérateurs, le niveau de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées pourraient varier selon la localisation de l'institution ou la résidence du patient. Règlements différents, procédures administratives différentes, organismes de paiement différents : la circulation des patients deviendra plus complexe. Dès lors, certains pourraient décider de déménager d'une Région à l'autre pour bénéficier d'une réglementation ou d'un remboursement plus favorable. Du côté des entités, cela pourrait mener à des refacturations des soins vers la Région d'origine du patient, à des obligations de stage avant de pouvoir bénéficier du remboursement...

On le voit, les risques de divergences et de complexification accrue sont bien réels. Pour les réduire, voire les éviter, il est deux prérequis : s'accorder à tout le moins sur des structures d'organisation et de gestion similaires à Bruxelles et en Wallonie, réunissant les mêmes acteurs au sein de comités composés de manière paritaire comme au niveau fédéral ; et s'engager explicitement pour créer la coupole de coordination permanente décidée par les présidents des quatre partis francophones en 2013.

Simplifier davantage pour garantir la continuité de services

Aujourd'hui, une nouvelle administration doit se mettre rapidement en place ; des outils informatiques et un suivi budgétaire rigoureux doivent également être élaborés. Profitez de ces opportunités pour simplifier, si

possible, les règlements et procédures existants. Ainsi, il serait opportun d'appliquer une échelle harmonisée, pour déterminer le degré de dépendance des personnes âgées en maison de repos et de soins, le niveau et le type d'aide aux personnes âgées ou handicapées... Veillons aussi à ce que cette échelle d'évaluation soit la même à Bruxelles et en Wallonie. Sinon, une même personne pourrait être considérée dépendante à Bruxelles et valide en Wallonie ou vice-versa.

Les mutualités contrôlent déjà le degré de dépendance des personnes en maison de repos et de soins. Si, comme nous le proposons, une seule et même échelle d'évaluation est retenue, les mutualités pourraient assurer la cohérence de l'évaluation de la dépendance pour l'ensemble des services.

On pourrait aussi simplifier les normes d'agrément et les critères de subsides à la construction hospitalière. Ou encore regrouper les fonctions d'agrément, de programmation et de financement pour les maisons de repos et de soins au sein d'une même commission de convention. Ces fonctions sont aujourd'hui éclatées entre différentes commissions. La même simplification peut être proposée pour l'organisation de la première ligne et de la prévention.

Aller vers plus de simplification réglementaire et administrative profitera d'abord à l'ensemble de la population, déjà confrontée à une réglementation des soins de santé complexe et difficilement compréhensible. La complexité décourage la participation démocratique.

Se coordonner avec le Fédéral

L'enjeu majeur des prochaines années sera la transformation progressive de l'offre de soins pour répondre adéquatement aux besoins en soins chroniques de la population vieillissante. Il s'agira de convertir une partie de l'offre hospitalière (lits aigus) en services de revalidation et en soins résidentiels. Vu le transfert des compétences, cette nécessaire réorientation ne pourra réussir que si elle est concertée et coordonnée avec le Fédéral. Sans concertation, ni coordination suffisante, la politique des soins pour les personnes âgées risque de se limiter à une gestion budgétaire rigoureuse sans perspectives, sans vision. Le champ des nouvelles initiatives sera laissé au secteur commercial à but lucratif. L'accès aux soins chroniques de qualité sera plus aisé pour ceux qui auront les moyens. Quant aux autres...

Le 1^{er} janvier 2015, le transfert des compétences vers les Communautés et Régions est devenu réalité. Le défi politique est énorme pour assurer la continuité des services et des perspectives positives. Bruxellois et Wallons doivent avancer ensemble, se concerter, se coordonner aussi avec le Fédéral, sinon la solidarité sera mise à rude épreuve et la privatisation des soins s'étendra.

ça se passe

// Le micro-défi

Le mardi 27 janvier (Havré) et le jeudi 29 janvier (La Louvière) de 12h à 14h, l'Observatoire de la santé du Hainaut organise un midi-santé sur le thème : "Micro-défi, outil de développement de l'autodétermination". Gratuit
Infos : 065/87.96.00 • <http://observatoire.sante.hainaut.be>

// L'interculturalité dans les soins

Le vendredi 30 janvier dès 8h30, l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier organise une journée sur le thème de l'interculturalité dans les soins. Matinée de réflexion, spectacle avec Sam Touzani puis échanges d'expériences avec des étudiants érasmus. Gratuit
Lieu : W:Hallv, av. Ch. Thielemans 93 à 1150 Bruxelles
Infos : 02/764.39.75

// Comptez les oiseaux

Le samedi 31 janvier et le dimanche 1^{er} février, Natagora organise son désormais traditionnel recensement des oiseaux de jardin. Des informations plus détaillées sur la marche à suivre sont disponibles sur le site de l'association.
Infos : 04/250.95.90 • www.natagora.be

// Droit à l'oubli

Le lundi 2 février à 20h, la Ligue des droits de l'Homme et le Théâtre de Poche proposent un débat en musique sur le thème : "Faut-il imposer un droit à l'oubli numérique aux géants du web ?" Gratuit
Lieu : Poche, chemin du Gymnase 1 à 1000 BXL
Infos : 02/649.17.27 • <http://www.poche.be>

// Le deuil du suicide

Le lundi 2 février à 19h, dans le cadre de la 15^e rencontre provinciale de prévention du suicide, se tiendra une soirée-débat sur le thème : "Et après ? Les endeuillés du suicide". Gratuit
Lieu : Cité Miroir, place X. Neujean à 4000 Liège
Infos : 04/237.27.53 • www.provincedeliege.be

// Non-discrimination

Le mardi 3 février de 18h30 à 20h, l'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL invite à une conférence sur le thème : "La non-discrimination a-t-elle de beaux jours devant elle ? Une analyse des effets des politiques antidiscriminatoires actuelles". Gratuit
Lieu : Socrate 11, pl. Cardinal Mercier 10 à 1348 LLN
Infos : 010/47.45.47 • www.uclouvain.be/ipsy

// Exil

Le mardi 3 février de 8h30 à 17h, la Plate-forme Mineurs en exil convie à une journée d'étude sur le thème : "Retourner au pays ou rester en Belgique en séjour irrégulier : quel(s) impact(s) sur les familles avec enfants mineurs ?" Prix : 50 EUR (réductions possibles)
Lieu : rue du Danemark 15-17 à 1060 Bruxelles
Infos : 02/209.61.60 • www.mineursenexil.be

// Quinoa : projets internationaux

Du mercredi 4 au jeudi 12 février de 18h30 à 21h, Quinoa, ONG d'éducation au développement, propose plusieurs soirées d'information sur ses projets d'immersion dans plusieurs pays du Sud.
Lieu : Bruxelles, LLN, Liège, Namur, Mons
Infos : 02/893.08.70 • www.quinoa.be

// Détourner les images

Les jeudi 5 et 12 février de 9h à 16h, le C-Paje propose une formation sur le thème : "Écorchez les images : de l'analyse au détournement". À destination des animateurs travaillant avec des enfants de 10 ans et plus. Prix : 80 EUR
Lieu : salle de la jeunesse à 6990 Melreux
Infos : 04/223.58.71 • www.c-paje.net

// Médiation en santé

Le jeudi 5 février de 14h à 16h30, le Conseil consultatif des aînés de Wanze organise une conférence-débat sur l'existence et l'utilité d'un service de médiation en matière de santé. Gratuit
Lieu : centre culturel, place Faniel à 4520 Wanze
Infos : 085/31.73.08 • www.wanze.be

// 6^e réforme institutionnelle

Le vendredi 6 février de 12h30 à 14h, le Centre Féminin d'Éducation Permanente convie à une conférence sur le thème : "Les contours de la sixième réforme institutionnelle". Prix : 5 EUR
Lieu : rue du Méridien 10 à 1210 Saint-Josse
Infos : 02/229.38.52 • www.cfep.be

// Paradoxe

Le vendredi 6 février de 12h15 à 13h45, l'association pour la psychothérapie psychanalytique de couple et de famille (APPCF) organise une conférence intitulée "Le paradoxe dans les couples et les familles". Prix : 10 EUR
Lieu : rue Méridien 68 à 1210 Saint-Josse
Infos : 02/347.11.11 • <http://appcf.be>

// Prison

Le samedi 7 février de 10h à 13h, dans le cadre du cycle sur les politiques d'austérité, l'ASBL ATTAC Liège et le centre culturel Leonardo da Vinci organisent une conférence sur le thème "La prison ; sa réalité quotidienne et ses mythes". Entrée libre
Lieu : CC L. Da Vinci, rue Cockerill 86 à 4100 Seraing
Infos : 04/349.19.02 • <http://local.attac.org/liege>

// "Nourrir l'humanité"

Le dimanche 8 février à 14h, les associations Entraide & Fraternité et Vivre ensemble Éducation présentent la pièce de théâtre : "Nourrir l'humanité, c'est un métier". Prix : 5 EUR (gratuit - de 12 ans)
Lieu : rue de Monceau-Fontaines 42 à 6031 Monceau-sur-Sambre
Infos : 071/32.77.42 • www.entraide.be

// Choc des valeurs

Le mercredi 11 février de 19h à 21h30 se déroulera la première séance de la formation du Cefoc (Centre de Formation Cardijn) : "Choc des valeurs : Regretter ? Résister ? Innover ?" 12 séances au total, à raison d'une par mois. Prix : 72 EUR
Lieu : MC, rue P. Thomas 10R à 6600 Bastogne
Infos : 063/41.18.35 • www.cefoc.be

// Éducation à l'environnement

Le mercredi 11 février de 9h à 12h30 se tiendra une matinée multiacteurs consacrée au thème : "Favoriser l'éducation relative à l'environnement et au Développement Durable à l'école". Gratuit
Lieu : DGEU, rue Lavallée 1 à 1080 Bruxelles
Infos : 02/286.95.70 • <http://assises-ere.be>

// Le socio-culturel sous toutes ses facettes

Les lundis 23 février, 9 mars et 27 avril et de 9h30 à 16h30, la FEC et la CNE, en collaboration avec le CIEP communautaire, organisent un cycle de formation intitulé : "Le socio-culturel sous toutes ses facettes". La journée du 23 février, consacrée aux centres et fédérations sportifs, proposera une réflexion autour des enjeux politiques et des possibilités de développement du secteur. Gratuit
Lieu : Maison du Travail, place l'Ilon 17 à 5000 Namur
Infos : 067/88.91.82 • benoit.jacquemart@acv-csc.be

// La santé en question

Le mardi 24 février de 9h à 13h, l'ASBL Plate-forme d'action santé et solidarité convie à une conférence sur le thème : "Quelle vision globale de la santé en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles ?" Gratuit
Lieu : MAI, rue Washington 40 à 1050 Bruxelles
Infos : 02/209.23.64 • www.sante-solidarite.be